This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Z
798
P2161D4

UC-NRLF

B 3 921 898

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY
OF
CALIFORNIA
LIBRARY SCHOOL

[illegible]

DE LA

BIBLIOTHÈQUE MAZARINE

Rédigée en 1751

PAR LE BIBLIOTHÉCAIRE

P. DESMARAIS

Docteur de Sorbonne

Publiée, traduite en français et annotée

PAR

ALFRED FRANKLIN

De la Bibliothèque Mazarine

PARIS

MIARD, LIBRAIRE-ÉDITEUR

170, RUE DE RIVOLI

1867

PRÉFACE DU CATALOGUE

DE LA

BIBLIOTHÈQUE MAZARINE

PRÉFACE DU CATALOGUE

DE LA

BIBLIOTHÈQUE MAZARINE

Tiré à trois cent six exemplaires :

300 sur beau papier de Hollande.

6 sur papier anglais Whatman.

PRÉFACE DU CATALOGUE

DE LA

BIBLIOTHÈQUE

MAZARINE

Rédigée en 1751

PAR LE BIBLIOTHÉCAIRE

P. DESMARAIS

Docteur de Sorbonne

Publiée, traduite en français et annotée

PAR

ALFRED FRANKLIN

De la Bibliothèque Mazarine

PARIS

J. MIARD, LIBRAIRE-ÉDITEUR

170, RUE DE RIVOLI

1867

LIBRARY SCHOOL

Z798
P216I
Library
School

Pierre Desmarais fut un de ces hommes modestes et dévoués dont le souvenir ne franchit guère les limites de l'établissement auquel ils ont consacré leur existence; mais là du moins leur nom, sans cesse rappelé par l'utilité durable de leurs travaux, se conserve respecté d'âge en âge.

Les seuls renseignements que nous ayons sur lui sont donc tirés de l'histoire de la bibliothèque qu'il ad-

M5466455

ministra pendant trente-huit ans, et qui possède encore des témoignages nombreux de son activité, de son zèle et de son intelligence.

Dans son testament, dicté peu de jours avant sa mort, Mazarin avait réglé avec une lucidité admirable et un soin minutieux tous les détails relatifs au collége qu'il fondait. Il lui laissait sa bibliothèque, précieuse collection de vingt-sept mille volumes, que, par ses ordres, le savant Naudé avait été choisir dans toutes les contrées de l'Europe. Des merveilles artistiques qu'avait réunies Mazarin, celle-ci était la plus aimée ; elle s'était trouvée mêlée aux principaux événements de sa vie politique, et l'histoire a recueilli les plaintes éloquentes que lui arracha sa dispersion à l'époque de la Fronde.

Aussi, sur le point de se séparer d'un trésor qui lui est si cher, il prend toutes les mesures nécessaires pour assurer sa conservation et son avenir. Il l'unit d'une manière indissoluble aux destinées du magnifique établissement qui doit porter son nom et où il veut être enseveli. Il ordonne que, placée sous la haute surveillance d'un proviseur ou grand-maître, cette collection soit administrée par un bibliothécaire pourvu du titre de docteur de Sorbonne, et élu à la majorité des voix par les douze plus anciens docteurs de cette Maison.

La Sorbonne était bien déchue déjà; cet antique et vénéré tribunal des débats théologiques du monde chrétien avait perdu beaucoup de son influence, et les puériles subtilités de sa dogmatique rencontraient moins

d'admirateurs que d'incrédules. Mais, au point de vue de la solidité des études, la vieille fondation du confesseur de saint Louis était restée à la tête de l'Université de Paris, et le titre de docteur de Sorbonne représentait encore l'instruction la plus étendue que l'on pût alors acquérir.

C'est au mois d'août 1722 que le docteur Pierre Desmarais fut choisi pour remplir les fonctions très-enviées de bibliothécaire du collége Mazarin : son nom se rattache aux deux plus importantes modifications qu'ait subies la bibliothèque depuis sa création.

Mazarin avait légué au collége, non-seulement ses livres, mais encore les belles boiseries qui décoraient la galerie établie dans son palais. Cette galerie était entourée, à hauteur

d'appui, d'un corps avancé formant pupitre, et cinquante colonnes cannelées d'ordre corinthien supportaient un balcon en saillie, à partir duquel commençait une seconde série de tablettes qui montaient jusqu'à la naissance de la voûte. Lors de la construction du collége, on imita, autant que possible, cette disposition, et les boiseries du cardinal furent transportées dans le nouveau local. Mais on était limité pour la hauteur : la galerie du palais Mazarin avait dix mètres d'élévation, celle du collége huit mètres à peine. On dut donc supprimer le balcon, et la voûte reposa sur une large corniche soutenue par les chapiteaux des colonnes.

On n'attacha pas d'abord à ce changement grande importance. Peu à peu cependant l'espace vint à

manquer ; et, au bout de cinquante ans, le nombre des volumes s'étant augmenté de six à sept mille, on commença à être fort embarrassé pour les placer, car le collége ne pouvait céder aucune des salles qui faisaient suite à la galerie.

La situation était vraiment difficile. On en sortit par l'adoption d'un projet très-hardi. On enleva les cintres de la voûte, qui se trouva alors transformée en un plafond ordinaire, formant angle droit à sa rencontre avec les murs ; et la hauteur ainsi conquise sur la voûte permit de rétablir le balcon, où vingt mille volumes de petits formats purent trouver place.

La bibliothèque possédait alors deux catalogues, l'un méthodique, l'autre alphabétique. Le premier

n'était en réalité qu'un inventaire, les livres y étaient mentionnés dans l'ordre qu'ils occupaient sur les tablettes. Pour le second, c'était tout simplement le catalogue de la bibliothèque Bodleïenne publié par Th. Hyde; on avait intercalé entre les pages imprimées des feuillets blancs, sur lesquels on inscrivait à la main les ouvrages possédés par la bibliothèque Mazarine et qui ne figuraient pas dans ce catalogue.

On sent combien d'erreurs, combien d'indications inexactes devaient résulter de cette organisation. Desmarais songea donc à dresser un catalogue complet de tous les livres qu'il avait sous sa garde. Lui même nous a raconté naïvement les hésitations qui l'assaillirent au moment d'entreprendre cet immense et pres-

que inimaginable travail, illud immensum et propemodum incogitabile opus. *Il avait commencé par rédiger un catalogue de tous les ouvrages relatifs à l'histoire. Pour un docteur de Sorbonne, n'avoir pas choisi la théologie, c'est déjà très-beau, et il faut lui en tenir compte. Mais il s'aperçut bientôt qu'un répertoire par ordre alphabétique serait beaucoup plus utile au public: il abandonna donc à ses successeurs, qui l'ont accepté, le soin de terminer son premier travail. Par la grâce de Dieu, comme il le dit, il put achever le catalogue alphabétique, chef-d'œuvre de patience, d'exactitude et de bon sens, qui remplit trente-huit volumes in-folio et suffit encore aujourd'hui à toutes les exigences du service.*

Desmarais, dans l'intéressante pré-

face qu'il a placée en tête de cette œuvre, se plaint déjà de son âge avancé, de sa santé chancelante, provecta jam ætas et infirma valetudo; *il vécut cependant encore près de neuf années, et mourut le* 23 *février* 1760. *Il eut pour successeur Jacques Vermond, le trop fameux confident de Marie-Antoinette.*

PRÉFACE DU CATALOGUE

DE LA

BIBLIOTHÈQUE MAZARINE

PRÉFACE

DU CATALOGUE

DE LA

BIBLIOTHÈQUE MAZARINE.

La bibliothèque Mazarine est loin d'occuper le rang le moins élevé parmi les bibliothèques de la ville de Paris[1]. Elle est illustre

1. La bibliothèque Mazarine renfermait alors environ 45,000 volumes, et il n'y avait guère à Paris que deux ou trois collections qui pussent rivaliser avec elle. La bibliothèque du roi possédait 100,000 volumes, la bibliothèque de l'abbaye de Sainte-Geneviève 50,000, celle de Saint-Germain-des-Prés 40,000, et celle de Saint-Victor 30,000.

par le nombre et le choix de ses livres en tous genres, dans l'histoire comme dans les belles-lettres. En sa qualité de bibliothèque publique[1], elle est d'une très-grande utilité,

1. Elle l'était depuis cent huit ans; car, à la fin de l'année 1643, Mazarin en avait ouvert les portes au public, quoiqu'elle fût installée dans le palais qu'il habitait. En 1643, il n'y avait encore en Europe que trois bibliothèques publiques : la bibliothèque Ambroisienne, fondée à Milan vers 1608 par le cardinal Borromée; la Bodleïenne, à Oxford, ouverte en 1612; et la bibliothèque Angélique, qu'Angelo Rocca avait établie à Rome en 1620. A l'époque où écrivait Desmarais, huit bibliothèques de Paris étaient publiques : la bibliothèque Mazarine, depuis 1643; celle de l'abbaye de Saint-Victor, depuis 1652; celle des avocats, depuis 1708; celle de la congrégation de la Doctrine chrétienne, depuis 1718; la bibliothèque du roi, depuis 1736; celle de l'église Sainte-Marguerite, depuis 1738; celle de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, depuis 1745; et celle de la Faculté de médecine, depuis 1746. Trois autres bibliothèques devinrent publiques dans la suite : celle de

tant à ceux qui cherchent à s'instruire qu'aux savants qui veulent entreprendre des travaux d'érudition.

Elle est due à la munificence de l'Éminentissime cardinal Jules Mazarin, premier ministre du royaume de France. Jugeant cette grande œuvre digne des charges qu'il avait remplies et du rang qu'il avait occupé, il légua par son testament[1], daté de Vincennes[2] le 6 mars 1661, peu de jours

l'abbaye de Sainte-Geneviève, en 1759; celle de la Ville de Paris, en 1763; et celle de l'Université, en 1770.

1. Il le dicta de son lit à « Nicolas le Vasseur et François le Foulin, Notaires garde-notes du Roy au Chastelet de Paris; » il fut ensuite « par l'un d'eux, l'autre present, releû à son Eminence. »

2. Mazarin, condamné par ses médecins, s'y était fait transporter au commencement du mois de février.

avant sa mort[1], une somme considérable[2] destinée à la fondation d'un

1. Il mourut dans la nuit du 8 au 9 mars, vers deux heures du matin.

2. « Pour faire l'achat des places necessaires à l'établissement dudit College, payement des droits d'amortissement et indemnité, bastimens, emmeublemens, ornemens... mesme pour l'achat de quelques Livres pendant l'année, afin d'estre ajoûtez à la Bibliotheque, Mondit Seigneur le Cardinal Duc veut que sur les plus clairs de ses deniers comptans, de ses œconomies et épargnes, et de ses autres effets, il soit pris deux millions de livres, et icelle somme mise entre les mains des sieurs Exécuteurs de la presente Fondation... Plus mondit Seigneur le Cardinal Duc donne audit College quarante-cinq mille livres de rente à lv appartenant, sur l'Hostel de Ville de Pa de la nature qu'elles sont, dont il ne se p à present que quinze mille livres effec par chacun an... Et dautant que ce q dessus ne pourra satisfaire à l'entier é blissement et à la subsistance de la p sente Fondation, mondit Seigneur le C dinal Duc supplie tres-humblement Sa M jesté que le revenu temporel de l'Abbaye Saint-Michel en l'Herm, dont son En

collége qui devait porter son nom[1], et à la construction d'une salle apte à recevoir les livres qu'il avait rassemblés de toutes parts[2].

Pour veiller à l'exécution de ses dernières volontés sur ce point, il désigna des personnages considérables : MM. de Lamoignon, premier prési-

nence est à present titulaire, en quoy que ledit revenu puisse consister, soit uni audit College et Bibliotheque... » *Testament de Mazarin.*

1. Il hésita longtemps entre *Collége des Conquêtes* et *Collége Mazarin*; dans son testament, il l'appelle *Collége des Nations;* dans toutes les pièces officielles postérieures à la mort du cardinal, on le désigne sous le titre de *Collége Mazarini* ou *Mazarin.*

2. «... Ayant aussi Sa Majesté approuvé la résolution qu'a prise son Eminence de joindre audit College la Bibliotheque des Livres dont il a fait l'amas depuis plusieurs années, de tout ce qui a esté trouvé de plus rare et de plus curieux tant en France qu'en tous les Païs étrangers, où il a sou-

dent du Parlement de Paris[1]; Fouquet, procureur général à la même Cour et surintendant des finances; Le Tellier, secrétaire d'État et des commandements du Roi; Zongo Ondedei, évêque de Fréjus; et Colbert, conseiller de Sa Majesté en tous ses conseils et commandements. Par son testament, Mazarin ordonne qu'on admette dans ce collége soixante[2] jeunes gens nobles, originaires des provinces réunies à la France par droit de conquête[3]; il veut que le privilége

vent envoyé des personnes tres-capables pour en faire la recherche, afin d'en faire une Bibliotheque publique, pour la commodité et pour la satisfaction des gens de lettres.... » *Testament de Mazarin.*

1. Guillaume de Lamoignon. Le 20 octobre 1658, il avait été nommé chancelier par Mazarin.

2. Ce nombre fut limité à trente.

3. « Seront des Enfans des Gentilshom-

de désigner ces jeunes gens appartienne à l'aîné de la Maison de Mazarin[1]; que l'éducation, la nourriture et le logement y soient gratuits[2]. Il commande, en outre, que, à défaut de jeunes nobles, on choisisse, de préférence à

mes ou des principaux Bourgeois de Pignerolles, son territoire, et les vallées y jointes, et de l'Estat Ecclesiastique en Italie; des Provinces d'Alsace, et autres Païs d'Allemagne contigus; de Flandres, d'Artois, de Hainault, et de Luxembourg; de Roussillon, de Conflans, et de Sardaigne, en ce qui en est réduit sous l'obéïssance du Roy, par les Traitez faits à Munster, et en l'Isle appelée des Faisans, les 24 Octobre 1648, et 7 Novembre 1659. » *Testament de Mazarin.*

1. « Son Eminence, ou, à son défaut, l'aisné de ceux qui porteront son nom et ses armes, aura la nomination des soixante Ecoliers du College. » *Testament de Mazarin.*

2. « Les soixante Ecoliers du College seront logez, nourris et instruits gratuitement au moyen de la presente Fondation. » *Testament de Mazarin.*

tous autres, des écoliers nés de parents riches ou aisés[1]. Cette clause montre bien que l'intention de l'Éminentissime fondateur n'était point de venir en aide à de jeunes gentilshommes pauvres, mais d'attacher plus étroitement les nouveaux sujets à leur nouveau roi, et à réunir ainsi dans la capitale autant de garants de la fidélité des pères envers le monarque, qu'il y aurait d'enfants élevés par sa munificence[2].

1. « Les Gentilshommes seront toûjours préferez aux Bourgeois. » *Testament de Mazarin*. — Les lettres patentes de 1688 confirmèrent cette clause, mais ordonnèrent (article 3) que les élèves une fois admis, il ne serait plus fait entre eux aucune distinction, à quelque classe sociale qu'ils appartinssent.

2. «... Que pendant ces instructions, ceux des Nations cy-dessus connoistront ce qui est necessaire à leur salut, aux sciences et à la police, et combien il est avantageux

Peu après le décès de l'Éminentissime cardinal, on songea à exécuter les clauses de son testament [1], et l'on s'occupa d'abord de déterminer l'emplacement sur lequel serait construit le collége. D'après les statuts de l'Université de Paris, il ne pouvait être établi que dans les limites du territoire

d'estre soûmis à un si grand Roy. Que ceux qui auroient ainsi pris leur éducation en France porteroient ce qu'ils y auroient appris au païs de leur naissance, quand ils y retourneroient, et que par leurs exemples ils y en pourroient attirer d'autres, pour venir recevoir successivement les mesmes instructions et les pareils sentimens. Qu'enfin toutes ces Provinces deviendroient françoises par leur propre inclination aussi-bien qu'elles le sont maintenant par la domination de Sa Majesté. » *Testament de Mazarin.*

1. La première réunion des exécuteurs testamentaires eut lieu le 20 mars chez le premier président; ils s'adjoignirent le duc de Mazarin, héritier du fondateur, et le chancelier Boucherat.

assigné à ce corps, c'est-à-dire en deçà du Pont-Neuf et de la porte Saint-Bernard[1]. Comme on ne trouvait nulle part un endroit convenable[2], on eut l'idée d'acheter le palais du Luxem-

1. L'Université, ou le « païs latin, » comme l'appelaient déjà Balzac et Gui Patin, formait une des divisions officielles de la capitale. Jusqu'à la Révolution, elle est, dans les actes publics comme sur les plans, partagée en quatre sections : la Cité, la Ville, l'Université et les Faubourgs. Chacune de ces sections avait ses limites très-nettement déterminées; celles de l'Université avaient même été, sous Philippe-Auguste, entourées de murailles. Au nord, elle était bornée par la Seine, depuis la porte Saint-Bernard jusqu'au domaine de Nesle; à l'est, par les portes Saint-Victor, Saint-Marcel, Saint-Jacques et Saint-Michel; enfin, à l'ouest, par les portes Saint-Germain, de Buci et de Nesle. Le collége, devant être agrégé à l'Université, ne pouvait être construit en dehors de ces limites.

2. Dès la première séance, Colbert avait proposé d'établir le nouveau collége sur l'emplacement du domaine de Nesle; mais

bourg et d'y installer le collége[1]; mais, ce projet ayant soulevé de nombreuses objections[2], on en adopta un autre. Il fut décidé que l'on construirait l'établissement sur un espace libre et inoccupé, tel que les fossés qui ser-

ce projet rencontra une vive opposition. On songea successivement à placer le collége sur un terrain situé rue d'Enfer, près du couvent des Chartreux; dans les bâtiments du collége du cardinal Lemoine, rue Saint-Victor; sur l'emplacement affecté au Jardin des Plantes; sur les ruines d'un pâté de maisons établies entre la rue de Sorbonne et la rue des Maçons; enfin, sur une petite place située entre le collége de Lisieux et l'église de Sainte-Geneviève.

1. La proposition émanait du duc de Mazarin. Le Luxembourg avait été constitué en dot à Marie de Médicis sur le prix de 1,800,000 livres; il fut plus tard cédé à la duchesse de Montpensier. En 1661, il venait d'être mis en vente, et on eût pu l'avoir pour 1,100,000 à 1,200,000 livres.

2. Louis XIV déclara que le palais étant « maison royale, » un collége ne pouvait y être établi.

vaient de défense à la ville près des bords de la Seine, et que commandait la tour dite de Nesle[1]. Là où s'élevait alors cette tour, s'élève aujourd'hui le bâtiment qui renferme la bibliothèque[2]. Si l'on donna la préfé-

1. L'hôtel de Nesle faisait partie de l'enceinte de Philippe-Auguste. En 1308, Amaury de Nesle le vendit à Philippe le Bel. Devenu la propriété de Philippe le Long, il passa à Jeanne de Bourgogne sa femme, et c'est à elle que la tradition attribue les crimes qui ont rendu fameuse la tour de Nesle. Ce domaine échut successivement au roi Jean, à Charles VII, au duc de Berry, à François II, duc de Bretagne, au duc de Charolais, puis à Henri II, sous qui le démembrement commença. La Maison de Nevers en acheta alors une partie, qui appartint ensuite au duc de Guénégaud. Voyez le célèbre plan de Paris dit de Du Cerceau exécuté en 1560.

2. Le domaine de Nesle avait alors perdu beaucoup de son étendue primitive : la partie orientale subsistait presque seule. Callot nous a conservé l'aspect que présentaient ces constructions à la fin du règne de Louis XIII, et l'on peut consulter aussi le plan

rence à cet emplacement, ce fut surtout afin que de nouvelles constructions offrissent au vieux Louvre une vue plus agréable. On choisit pour diriger les travaux un architecte très-habile et d'une grande réputation, le

de Gomboust, qui date de 1652, car aucune modification n'eut lieu depuis cette époque jusqu'au moment où les exécuteurs testamentaires de Mazarin se décidèrent à y faire élever le collége. Le domaine de Nesle se composait alors d'un édifice flanqué de deux tours entre lesquelles s'ouvrait la porte de la ville; on y arrivait à travers le pré, très-large en cet endroit, par un pont formé de quatre arches. La tour de Nesle, située à quelques mètres et au nord de cette porte, était ronde, très-élevée, et accouplée à une seconde tour plus haute, moins grosse, et qui contenait l'escalier à vis. Le pavillon oriental de l'Institut marque très-exactement l'endroit où se trouvait la tour de Nesle, car la cage de l'escalier qui conduit à la bibliothèque Mazarine a été construite sur l'emplacement de la grande porte.

sieur Le Vau[1]. De nombreux plans furent faits et proposés. Sur plusieurs d'entre eux, la place s'étendait au delà de ses limites actuelles ; elle formait un cercle parfait, orné à l'intérieur d'obélisques et de fontaines, et s'avançait davantage sur la Seine ; mais on ne voulut pas rétrécir ainsi le lit du fleuve[2]. Du reste, les parties de

1. Levau, architecte du roi, construisait alors la partie du Louvre située sur les jardins de l'Infante. Deux architectes de mérite, Lambert et d'Orbay, furent chargés, en sous-ordre, de diriger les travaux du collége. Un arrêté des exécuteurs testamentaires fixa à 3,000 livres les honoraires de Levau, qui devaient lui être payés « par chacun an, tant et sy longtemps qu'il seroit employé pour conduire et controller les bastiments de la fondation. » Lambert et d'Orbay recevaient seulement 1,200 livres.

2. Il fallut cependant, pour l'empêcher, une protestation du prévôt des marchands : « Il est à craindre, disait-il, que ceste ad-

l'édifice qui maintenant forment la place et la terminent présentent un ensemble si heureux et si charmant, qu'il excite l'admiration des Parisiens et des étrangers.

Par ordre des exécuteurs testamentaires, on commença les constructions en 1662 et elles furent terminées en 1673. Le collége ne fut cependant ouvert qu'au mois d'octobre 1688, après que toutes les mesures nécessaires eurent été prises[1].

uance venant à etrecir le canal de la Riuiere en cest endroit, uis-à-uis duquel la pluspart des batteaux sont à l'encre, ne porte preiudice à la navigation et au commerce, et que dans les grands desbordemens, lorsque les glaces viennent à rompre en hyuer, que les batteaux n'en soient endommagés, que le Louure mesme n'en reçoive des incommodités. »

1. Le 22 octobre 1674, les exécuteurs testamentaires présentèrent à l'Université

Personne n'ignore qu'en 1649, pendant la minorité si agitée de Louis XIV, un décret du Parlement de Paris ordonna que tous les biens du cardinal Mazarin, et spécialement ses livres, seraient mis aux enchères et adjugés au plus offrant. Mais, le lendemain, quoique la vente eût commencé, cette mesure fut révoquée. Très-peu de livres avaient été aliénés, et encore furent-ils, pour la plupart, restitués à l'Éminentissime cardinal.

une requête pour lui demander d'admettre dans son sein le nouveau collége. — Le 6 septembre 1684, le corps de Mazarin, qui avait été provisoirement déposé à Vincennes, fut transporté, en grande pompe, dans les caveaux qui s'étendent sous la chapelle du collége. Plus tard le mausolée du cardinal, chef-d'œuvre de Coysevox, fut placé au fond de la petite chapelle qui existait à droite du maître-autel, précisément à l'endroit où se trouve aujourd'hui la statue de Napoléon Ier.

Il est donc certain qu'il ne fut presque rien détourné de la magnifique et excellente collection que l'Éminentissime cardinal avait réunie avec tant de soins et de dépenses[1].

1. Ce paragraphe renferme de nombreuses erreurs. Par arrêt du 8 janvier 1649, le Parlement enjoignit au cardinal de quitter la France; ce fut le premier acte direct d'hostilité dirigé contre lui. Le 25 janvier, on ordonne la *saisie* de tous ses biens; le 16 février, un nouvel arrêt prononce la *vente* de tous ses meubles,

> Excepté la Bibliotheque
> Qui demeure pour hypotheque
> A tous les sçauans de Paris,

dit un pamphlet du temps. Les enchères commencèrent le 26 et allèrent fort lentement. Le 11 mars, le traité de Rueil rétablit l'harmonie entre la cour et le Parlement, et Mazarin rentra à Paris. Il dut fuir encore le 6 février 1651, et un arrêt du 13 mars, confirmé le 29 décembre, ordonna la vente de *tous* ses biens; celle des livres eut lieu en janvier et février 1652, dans les conditions les plus défavorables, sans annonces, sans catalogue, par lots d'ouvrages réunis au hasard et abandonnés sans examen au plus

Il avait eu recours, pour faire ces acquisitions, au zèle et à l'intelligence du médecin Gabriel Naudé[1], homme très-versé dans la connaissance des livres, et qui a fait preuve d'une rare érudition dans ses différents ouvrages[2].

offrant. Il est également inexact de dire que très-peu de livres avaient été vendus; presque tous le furent au contraire, mais il est très-vrai que, lors du retour définitif de Mazarin, en février 1653, les ex-frondeurs, redevenus courtisans, restituèrent spontanément la plupart de ceux qu'ils avaient achetés. Mazarin entreprit alors de reconstituer sa bibliothèque, et y réussit sans peine.

1. Gabriel Naudé fut d'abord bibliothécaire du président de Mesmes; il le quitta pour aller terminer en Italie ses études médicales. En 1633, il fut nommé médecin de Louis XIII, titre purement honorifique. Il devint ensuite bibliothécaire du cardinal Bagni, puis du neveu du pape le cardinal Antoine Barberini, et enfin du cardinal de Richelieu. Dès 1642, Mazarin se l'attacha au même titre. G. Naudé est le véritable créateur de la bibliothèque Mazarine.

2. On trouve la liste complète des nom-

Le premier fonds de la bibliothèque Mazarine fut fourni par l'achat des livres de M. Descordes, chanoine de Limoges[1]; le catalogue en a été publié sous ce titre : *Bibliotheca Cordesiana*[2].

breux ouvrages de Naudé à la suite du *Tumulus Naudæi*, qui fut publié en 1659 par son ami le P. Louis Jacob.

1. Descordes mourut en janvier 1643. Il avait commencé sa bibliothèque en achetant celle du savant S. Dubois; elle s'était rapidement augmentée, et Paris n'en comptait guère alors de plus précieuse, car elle renfermait environ six mille volumes excellents, relatifs surtout à la théologie et à l'histoire. Descordes, voulant mettre ses livres à l'abri des dangers de la dispersion, avait ordonné par testament qu'elle fût livrée tout entière à un seul acheteur. Naudé, qui avait été son ami intime, dressa aussitôt le catalogue de cette bibliothèque, et le soumit à Mazarin, en le pressant de ne pas laisser échapper une aussi belle collection. Bien des acquéreurs se présentaient; le cardinal offrit dix-neuf mille livres, elle lui fut adjugée pour vingt-deux mille.

2. *Bibliothecæ Cordesianæ catalogus, cum*

On y ajouta de jour en jour les meilleurs livres manuscrits ou imprimés que l'on put trouver, tant en France, et surtout à Paris[1], qu'en

indice titulorum, Paris, Vitray, 1643, in-4; il est rédigé par ordre de matières, et, nous dit G. Patin, se vendait « quarante-cinq sols. » Il existe à la bibliothèque Mazarine un catalogue manuscrit, par ordre alphabétique, de la collection Descordes. Il porte en tête INDEX AUCTORUM; une main plus moderne a ajouté : *in catalogo bibliothecæ Cordesianæ contentorum*, 1643. Le titre des ouvrages n'y est pas indiqué, mais à la suite du nom de chaque auteur se trouvent des numéros qui renvoient aux pages du catalogue méthodique. Ce catalogue alphabétique était très-probablement destiné à faciliter le service de la bibliothèque. On a même eu l'intention de le faire imprimer, car au bas de la première page se trouve cette note aujourd'hui à demi effacée : *L'impression du catalogue, proposé in-12, caractère..., pourra se monter à deux cents francs, le papier compris.*

1. Pendant l'année 1643, Naudé acheta plus de six mille volumes chez les libraires de Paris. Il écrivait alors sur un registre de

Italie[1], en Espagne, en Portugal[2], en Allemagne[3], en Pologne, en Suède,

dépenses qui est conservé aujourd'hui à la bibliothèque Impériale (*manuscrits, fonds des catalogues*, n° 260): « A Cramoisy, libraire, pour livres in-folio, 500 livres. — Au sieur Berthier, libraire en la rue Saint-Jacques, 700 livres pour un Talmud hébreu en quatorze volumes. — Sur la fin de l'année 1643, j'achepte vingt-trois rames de livres en blanc du magasin de Fouet, à 3 liv. 20 sols la rame. »

1. Richelieu, passionné bibliophile, avait envoyé son bibliothécaire Jacques Gaffarel en Italie, et Jean Tileman Stella en Allemagne, avec mission d'y ramasser les meilleurs livres et les plus précieux manuscrits. Mazarin suivit cet exemple. Sur l'ordre de son maître, Naudé fit d'abord un court voyage en Flandres; puis, au mois d'avril 1645, il partit pour l'Italie; un an après, il revenait à Paris rapportant quatorze mille volumes.

2. Ceci est une erreur. Naudé, en effet, vers le milieu de 1647, résolut de visiter l'Espagne et le Portugal; mais les circonstances politiques s'opposèrent à son départ; lui-même nous dit, dans le *Mascurat*, qu'on lui refusa les passeports nécessaires.

3. La riche bibliothèque de Philipsbourg,

en Danemark et en Angleterre [1]. Toutes ces contrées furent, dans ce but, visitées avec soin.

Lors de la mort de l'Éminentissime cardinal, les livres imprimés étaient au nombre de vingt-sept mille. Quant

dilapidée pendant les siéges qu'avait soutenus cette ville, était considérée comme anéantie. Naudé pensa que ses débris compléteraient fort bien les achats qu'il venait de faire en Italie; il avisa aux moyens de s'en emparer. Mazarin entra dans les vues de son bibliothécaire; il négocia avec les évêques de Trèves et de Spire, et fut autorisé à enlever les livres qui pouvaient exister encore dans cet établissement. Naudé en emporta, c'est lui qui nous le dit, « une assez grande voiture. » Il profita de l'occasion pour visiter en bibliophile plusieurs villes d'Allemagne qui durent également lui payer tribut, et revint par Lyon, où le maréchal de Villeroy lui donna encore « sept ou huict balles de livres » provenant de la bibliothèque du cardinal de Tournon. Il arriva enfin à Paris, au mois de janvier 1647, avec quatre mille volumes.

1. Naudé n'alla ni en Pologne, ni ce

aux manuscrits, ils furent, par ordre du roi, transportés à la bibliothèque Royale [1], dont ils ne sont pas le moindre ornement; ils ont été décrits dans le catalogue manuscrit du collége Mazarin et dans les œuvres imprimées du

Suède, ni en Danemark, mais il partit pour l'Angleterre aussitôt après son retour de l'Allemagne. Le commerce des livres commençait à y devenir considérable. Les catalogues de Robert Martine, de Legatt et de Thomasons, libraires établis à Londres entre 1633 et 1647, renfermaient un choix très-varié de livres en toutes langues. Nous ne savons combien ce voyage ajouta de volumes à la bibliothèque de Mazarin, mais M. Petit-Radel assure que l'on conserve encore en Angleterre les exemplaires des catalogues sur lesquels Naudé faisait son choix.

1. Colbert, exécuteur testamentaire de Mazarin, abusa de cette situation pour enrichir la bibliothèque du roi aux dépens de celle de son ancien maître. Il fit ordonner, par arrêt du 12 janvier 1688, que les ouvrages possédés en double par la bibliothèque du roi seraient échangés contre les manuscrits et des livres imprimés provenant de la

R. P. de Montfaucon[1]. Le prix de ces manuscrits fut alors fixé à dix-huit mille livres[2]; cette somme, placée sur

succession du cardinal. Trois catalogues furent aussitôt dressés. Le premier comprenait tous les manuscrits de la bibliothèque Mazarine, le second tous les imprimés de la même bibliothèque qui n'étaient pas dans celle du roi, et le troisième les titres des doubles que le roi offrait en échange. Le 14 mars suivant, Frédéric-Léonard et Sébastien Mabre Cramoisy, imprimeurs ordinaires de Sa Majesté, firent leur estimation sur ces trois catalogues.

1. *Bibliotheca bibliothecarum*, tom. II, p. 1306.

2. Les manuscrits étaient au nombre de 2,156; ils furent estimés à 8 livres « l'un portant l'autre, attendu qu'il y en a de petits et de peu de considération, » soit une somme totale de 17,248 livres. Les volumes imprimés dont le roi voulait s'emparer se divisaient ainsi : 611 in-folio, 1595 in-quarto, 1472 in-octavo et in-douze. Les in-folio furent estimés 5 livres; les in-quarto 20 sols; les in-octavo et les in-douze, 8 sols; soit 5,238 livres pour la totalité. Les doubles de la bibliothèque du roi se com-

l'hôtel de ville et les échevins, donnait un revenu annuel de neuf cents livres, qui est tombé aujourd'hui à quatre cent trente-trois à la suite de réductions successives[1]; il faut y ajouter une rente de mille livres léguée par l'Éminentissime cardinal[2]. Ce revenu

posaient de 944 in-folio, 966 in-quarto, 431 in-octavo et in-douze. Ils furent estimés beaucoup plus cher que ceux de Mazarin : le sin-folio, 8 livres; les in-quarto, 30 sols; les in-octavo et les in-douze, 12 sols; donc 4,020 livres de plus que ne produisaient les imprimés du cardinal. Mais le roi, « voulant donner l'avantage à la bibliothèque Mazarine, » décida que l'échange aurait lieu comme si les deux estimations eussent produit une somme égale. Enfin, un arrêt du 25 juin ordonna que les 17,248 livres, prix fixé pour les manuscrits, seraient payées aux exécuteurs testamentaires du cardinal.

1. Ce revenu n'était déjà plus que de 759 livres en 1690; il fut réduit à 431 livres 10 sols en 1792.

2. Mazarin n'affecta dans son testament aucun revenu spécial à la bibliothèque; les

de quatorze cent trente-trois livres a permis d'augmenter beaucoup la bibliothèque, qui renferme maintenant plus de quarante-cinq mille volumes. Il en résulta que les salles devinrent trop étroites pour renfermer la multitude d'ouvrages dont la bibliothèque s'était enrichie, et l'on dut penser, dès lors, à agrandir l'espace qu'elle occupait. La disposition des lieux ne permettant ni de l'allonger ni de l'élargir, on résolut de prendre sur la hauteur ce que l'on ne pouvait gagner en longueur ni en largeur. On changea donc en un plafond ordinaire à forme plate la voûte qui jusqu'alors surmontait la galerie, et la salle se trouva ainsi surélevée d'environ huit pieds dans tout

1,000 livres qu'elle touchait chaque année étaient donc prises sur les fonds du collége, auquel, comme on sait, Mazarin avait légué plus de 2 millions.

le pourtour intérieur. Au-dessus du point où s'arrêtaient auparavant les rayons, on établit un balcon formant saillie en dehors et qui s'étend tout autour de la galerie; il est soutenu par des colonnes de bois sculpté, et garni d'une balustrade d'élégante serrurerie; on y monte sans difficulté au moyen de degrés habilement dissimulés[1]. La bibliothèque put alors

1. Les belles boiseries que le cardinal avait fait exécuter pour sa bibliothèque furent transportées au collége; et, autant que le local le permit, on y copia les dispositions prises dans le palais Mazarin. Comme aujourd'hui, un corps avancé formant pupitre y régnait, à hauteur d'appui, sur toute la longueur des tablettes. Cinquante colonnes cannelées d'ordre corinthien supportaient un balcon auquel donnaient accès quatre escaliers pratiqués dans les quatre angles des premières tablettes; ces boiseries étaient l'objet de l'admiration générale; Sauval, qui les déclare « travaillées avec bien de la propreté, » nous apprend que la galerie de

contenir vingt mille volumes de plus.

Ces travaux, commencés pendant l'année 1740, furent achevés en 1741. Ils attirèrent les regards et excitèrent l'admiration de toutes les personnes capables de les juger [1].

Mazarin était quelquefois désignée sous le nom de *Bibliothèque des colonnes*. Lors du transport au collége, la hauteur de la salle étant limitée, il fallut supprimer ou la voûte ou le balcon, et ce dernier fut sacrifié.

1. Cette amélioration entraîna des dépenses assez importantes, et dont le détail nous a été conservé. Les mémoires des sieurs Furet et Didier, maîtres charpentiers, s'élevèrent à 6,805 liv. 11 s. 6 d.; le sieur Gilet, maître plombier, reçut 1,490 livres, et Dumas, maître maçon, 6,881 liv. 10 s. Les fournitures de serrureries faites par les sieurs Robert et Delabith furent payées 8,720 liv. 4 s., auxquelles il faut joindre 100 livres remises au sieur Mahon, marchand de fer. Huguet et Delcourt, menuisiers, réclamèrent 3,428 liv. 10 s. On donna au couvreur 1,912 liv. 1 s., et au tapissier 1,123 liv. 4 s. Les ouvrages de sculpture furent partagés entre deux artistes : le premier, M. Sloods, qui

Aucun lieu dans le monde ne jouit d'une plus belle vue que la bibliothèque Mazarine. La Seine coule à ses pieds; elle a le Louvre en face; d'un côté on découvre le Pont-Neuf, le palais de justice, les tours de l'église métropolitaine et ce qu'il y a de plus remarquable dans la ville; de l'autre, le Pont-Royal, le jardin des Tuileries, les Champs-Élysées et tout ce que la campagne offre de plus charmant.

Ces agréments extérieurs toucheraient peu les personnes studieuses, si à l'élégance du local ne répondait

est qualifié de « dessignateur et sculpteur, » reçut 384 livres; le second, M. Guinard, figure dans le compte pour 805 livres; ce dernier s'était chargé de remettre en place les colonnes qui avaient dû être enlevées, et de réparer les chapiteaux endommagés.

le choix des livres, ce qui, dans toute bibliothèque, est l'objet principal. Or, la bibliothèque Mazarine ne laisse assurément rien à désirer sur ce point. Sans doute, en la dépouillant de ses manuscrits on lui a causé un grand dommage; mais, comme consolation, il lui reste une riche collection d'éditions *princeps*[1] et des plus anciens livres

1. La bibliothèque Mazarine possède aujourd'hui environ treize cents incunables, parmi lesquels figurent un grand nombre d'éditions *princeps;* voici les plus remarquables : Pline, *Historia naturalis,* Venise, 1469, in-folio. Jules César, *Opera*, Rome, 1469, in-folio. Servius, *Expositio in Virgilium,* Rome, 1469, in-folio. Aulu-Gelle, *Opera*, Rome, 1469, in-folio. Justin, *Historia*, Venise, 1470, in-4. Suétone, *De vitis duodecim Cæsarum,* Rome, 1470, in-folio. Tite-Live, *Opera*, Rome, 1470, in-folio. Martial, *Epigrammata*, Venise, 1470, in-4. Silius Italicus, *De bello punico*, Rome, 1471, in-folio. Ciceron, *Opera philosophica*, Paris, 1471, in-folio. Macrobe, *Opera*, Venise, 1472,

qui furent imprimés en France, en Italie, en Allemagne, etc.; M. Maittaire l'a très-bien et très-judicieusement reconnu dans le catalogue qu'il a donné des premières éditions. Il avait constaté par sa propre expérience quel secours peut offrir la bibliothèque Mazarine pour la composition d'un ouvrage de ce genre.

Non-seulement on y trouve toutes les richesses qui font l'ornement des

in-folio. Dante, *La comedia*, Foligno, 1472, in-folio. Varron, *De lingua latina*, Rome, 1472, in-folio. Plaute, *Comediæ*, Venise, 1472, in-folio. Ammien Marcellin, *Historia*, Rome, 1474, in-folio. Brunetto Latini, *Tesoro*, Trévise, 1474, in-folio. Sénèque, *Opera omnia moralia*, Naples, 1475, in-folio. Platina, *De vitis pontificum romanorum*, Venise, 1479, in-folio. *Anthologia epigrammatum græcorum*, Florence, 1494, in-4. R. Gaguin, *De gestis Francorum*, 1495, in-folio. Aristophane, *Comediæ*, Venise, 1498, in-folio. Aratus, *Phænomena*, Venise, 1499, in-folio.

autres bibliothèques, mais elle se distingue par la quantité de celles qu'elle seule possède. Ces livres, rapportés pour elle de différentes contrées par M. Naudé, comme nous l'avons dit, ont une immense valeur : tels sont les ouvrages de médecine, qu'on ne rencontre nulle part plus nombreux et mieux choisis, ou encore ceux qui ont pour objet l'histoire de l'Allemagne.

Cette bibliothèque est ouverte à toutes les personnes studieuses deux jours par semaine : le lundi et le jeudi, de huit à dix heures du matin, et le soir depuis deux heures jusqu'à quatre heures en hiver et cinq heures en été[1].

1. Dès 1643, sous Naudé, la bibliothèque de Mazarin était publique le jeudi de huit à onze heures du matin et de deux à cinq heures du soir. Le cardinal ne précisa rien sur ce point dans son testament; on y lit : « Veut son Eminence que ladite

Le bibliothécaire de la bibliothèque Mazarine est élu par la Société de Sorbonne, à la majorité des voix, et choisi parmi les *socii*[1]. Il a pour ad-

Bibliotheque soit ouverte à tous les gens de Lettres deux fois par chacune semaine, à tel jour qu'il sera avisé par les quatre Inspecteurs et par le Grand-Maistre dudit College. » On choisit les jours qu'indique Desmarais, et cette organisation subsista jusqu'en 1799. A cette date, la bibliothèque commença à ouvrir ses portes tous les jours de midi à deux heures, « excepté les quintidis et décadis. » Dès 1801, le jeudi seul fut réservé aux « travaux intérieurs. » Enfin, aux termes de l'ordonnance du 23 novembre 1830, la bibliothèque dut rester ouverte tous les jours de dix à trois heures.

1. Les Sorbonistes étaient divisés en deux classes : les hôtes et les associés, les *hospites* et les *socii*. Les *hospites* trouvaient dans la Maison tous les moyens de s'instruire, mais ne prenaient aucune part à son administration; ils pouvaient étudier dans la bibliothèque, mais n'en avaient point la clef; ils devaient quitter l'établissement dès qu'ils étaient parvenus au grade de docteur, et

joints un sous-bibliothécaire et deux serviteurs de la bibliothèque qu'il peut nommer et destituer, ainsi que des lettres patentes lui en donnent le droit[1].

n'avaient droit qu'au titre de *Bachelier* ou de *Docteur de la Maison de Sorbonne*. — Les *socii* s'intitulaient *Bacheliers* ou *Docteurs de la Maison et Société de Sorbonne*; tout dans le collége était géré par eux, mais, quels que fussent leur âge ou leur grade universitaire, l'égalité la plus absolue régnait entre eux : *omnes sumus sicut socii* et *æquales*, disaient les anciens Sorbonistes. Les *socii* qui étaient riches payaient à l'établissement une somme égale à celle que recevaient les *socii* pauvres ou *socii bursales*. Dès l'origine, les *socii* furent au nombre de trente-six; chacun avait sa chambre ou son petit logement, et, comme on le voit par le registre du Procureur, son couvert d'argent, dû à la libéralité du fondateur.

1. « A l'égard de la Bibliotheque, il y aura un Bibliothecaire qui sera nommé par les douze anciens Docteurs de la Maison et Société de Sorbonne y demeurans, un Sous-Bibliothecaire, et deux serviteurs

Depuis l'année 1688, époque où furent ouverts le collége et la bibliothèque, on compte quatre bibliothécaires, savoir : Louis Piques, qui exerça jusqu'au 12 avril 1695 [1]; Pierre Coulau [2], jusqu'au 28 novembre 1708;

de la Bibliotheque; lesquels Sous-Bibliothecaire et serviteurs seront choisis par le Bibliothecaire, qui en demeurera responsable. » *Testament de Mazarin.* — Les lettres patentes de 1688 (article 32) confirment cette disposition.

1. Il se démit volontairement de sa charge, et une pension de quinze cents livres lui fut accordée.

2. Il a laissé quelques ouvrages. D. Maichel lui attribue une dissertation *De utilitate bibliothecarum* qu'il nous a été impossible de rencontrer; il veut certainement désigner l'ouvrage suivant : *De librorum et scientiarum optimo usu, parænetica oratio ad literatos ut publicam Mazarineam Bibliothecam frequentius invisant, ab ejusdem bibliothecæ præfecto, cum ad hanc recens accessisset habita, XVI kal. Jan. an.* M.DC.XCVI, in-4 de 38 pages; nous avons re-

Jean-Baptiste Quinot, jusqu'au 14 août 1722, et Pierre Des Marais, jusqu'à la présente année 1751 [1].

Il y a eu trois sous-bibliothécaires : D. Baillet, frère de l'illustre écrivain Adrien Baillet [2]; Pierre de Francastel, qui resta en charge jusqu'au 25 juillet 1733, et Marc-Antoine de la Forgue, jusqu'à cette année 1751 [3].

trouvé à la bibliothèque Mazarine vingt exemplaires encore empaquetés de cette brochure.

1. Ses successeurs, jusqu'à l'époque actuelle, ont été : Jacques Vermond, nommé en février 1760; l'abbé Hooke, en avril 1778; l'abbé Leblond, en mai 1791; Coquille des Longchamps en 1806; Ch. Palissot, en 1808; Petit-Radel, en juin 1814; de Feletz, en août 1836; Silvestre de Sacy, en décembre 1848.

2. Ce dernier avait été bibliothécaire de M. de Lamoignon.

3. De la Forgue resta en fonctions jusqu'en 1767. Il eut pour successeurs : Berthier, nommé en 1767; Molé en 1768, et l'abbé Leblond en 1770.

Avec le temps, les livres avaient été tellement déplacés que l'on trouvait confondus sur une même tablette des ouvrages traitant de matières tout à fait différentes. Il était donc nécessaire de les remettre en ordre, et c'est ce que j'entrepris en l'année 1741, après l'achèvement des réparations faites à la bibliothèque.

J'ai été élu bibliothécaire, de préférence à bien d'autres que leur âge et leur savoir, leur travail et l'estime dont ils jouissaient rendaient plus dignes de ces fonctions. J'ai fait tout ce qui dépendait de moi, sinon pour me montrer à la hauteur d'un tel honneur et d'un poste si éminent, du moins pour remplir convenablement les obligations qu'ils m'imposaient; et, dans ce but, par un travail assidu et continuel, j'ai entrepris de

classer les livres de manière à permettre aux hommes studieux d'en tirer sans aucune peine le plus de fruit possible.

La bibliothèque possédait alors deux catalogues : l'un était disposé par ordre alphabétique, l'autre suivant le rang qu'occupaient les volumes sur les rayons. Celui-ci était moins un catalogue qu'une description confuse et sans ordre. L'autre était un exemplaire du catalogue de la bibliothèque Bodleïenne ; entre les pages imprimées on avait placé des feuillets de papier blanc destinés à recevoir les titres des ouvrages existant à la bibliothèque Mazarine et qui ne figuraient point dans le catalogue de la Bodleïenne[1]. La plupart des

1. Th. Hyde, *Catalogus impressorum librorum bibliothecæ Bodlejanæ in academia*

livres de la bibliothèque n'existaient pas sur ce catalogue, les autres étaient inscrits sottement : ou les titres étaient mal reproduits, ou l'année de l'édition mal indiquée. Je me persuadai qu'il était de mon devoir de me consacrer tout entier à la rédaction d'un catalogue dont la bibliothèque avait si grand besoin ; j'étais convaincu, en outre, que deux catalogues où les livres seraient fidèlement inscrits, dans l'un suivant l'ordre alphabétique, dans l'autre suivant l'ordre des matières, offriraient un immense secours aux hommes studieux. Avant d'entreprendre cet immense et presque inimaginable

Oxoniensi, Oxonii, 1674, 2 vol. in-folio. L'exemplaire interfolié dont on se servait alors existe encore à la bibliothèque Mazarine, *manuscrits*, n° 3124 et A-G.

travail, je réfléchis aux moyens à employer pour le mener à bien, et mes méditations m'inspirèrent cette pensée, qu'il ne serait pas impossible de parvenir à rédiger le catalogue de toutes les matières que renferment les livres des plus grandes bibliothèques de la ville de Paris. Je communiquai mon idée au très-illustre abbé Bignon, alors bibliothécaire de la bibliothèque du Roi[1]. Voici quel était mon projet : Tous les bibliothécaires de Paris se réuniraient, et chacun d'eux se chargerait de ce qui concerne une des sciences; on conviendrait, par exemple, que la bibliothèque du Roi[2]

1. Armand-Jérôme Bignon, qui conserva cette position de 1741 à 1772.

2. Le premier fonds de la bibliothèque du roi se composa d'une dizaine de volumes que le roi Jean légua à son successeur Charles V. Celui-ci les installa dans une

donnerait la liste de tous ceux de ses livres qui ont rapport à l'histoire, la

des tours du Louvre, qui fut dès lors appelée *Tour de la Librairie*, et en éleva le nombre jusqu'à 910; le catalogue fut dressé en 1373 par Gilles Malet. Cette collection resta à peu près stationnaire jusqu'à Charles VI; puis le duc de Bedford, maître de Paris, s'en empara et l'expédia en Angleterre. Reconstituée par Louis XI et Charles VIII, elle fut transportée au château de Blois par Louis XII. Sous François Ier elle renfermait environ 1,900 volumes qui furent installés à Fontainebleau. Elle revint à Paris peu de temps avant les troubles de la Ligue, mais on ne sait dans quelle rue elle fut alors placée. Henri IV l'établit au collége de Clermont (lycée Louis-le-Grand), devenu libre par l'expulsion des jésuites. A leur retour, on la déposa au couvent des Cordeliers (rue de l'École-de-Médecine), d'où elle passa rue de la Harpe, dans un grand bâtiment situé au-dessus de l'église Saint-Côme. (Voyez les plans de Berey, de Jouvin de Rochefort et de Gomboust.) Colbert la transféra ensuite rue Vivienne, dans deux maisons qui lui appartenaient et étaient contiguës à son hôtel. (Voyez le plan de Lacaille et celui de Jaillot.) Elle fut installée en 1721 dans les

bibliothèque des Avocats[1] agirait de même pour la jurisprudence, la bibliothèque de Sorbonne[2] pour la théo-

bâtiments qu'elle occupe aujourd'hui. (Voyez le plan de Turgot.) La bibliothèque du roi renfermait 1,544 volumes sous Louis XII, 6,000 sous Louis XIII, 17,000 en 1661, 30,000 en 1669, 43,000 en 1688, 70,000 en 1715, 96,000 en 1721, 153,000 en 1790, 450,000 en 1795; elle en possède aujourd'hui près de 2 millions.

1. L'avocat Etienne Gabriau de Riparfonds légua, en 1704, tous ses livres à ses confrères de Paris, « désirant, dit-il dans son testament, qu'ils fussent conservés pour servir au public, et en particulier à ceux de sa profession, et autres personnes qui n'ont pas tous les secours nécessaires pour se rendre capables. » Après plusieurs années de recherches infructueuses, cette bibliothèque fut installée dans un des pavillons de la première cour de l'archevêché; l'ouverture eut lieu en 1708 avec une grande solennité.

2. Le premier fonds de cette bibliothèque fut fourni, au milieu du XIIIe siècle, par Robert de Sorbon, fondateur de l'établissement. Elle s'augmenta rapidement,

logie, la bibliothèque de Saint-Victor[1] pour la littérature, la bibliothèque de Saint-Germain[2] pour la philosophie,

car dès 1290 elle possédait 1,017 volumes, et dès 1321 un règlement très-sage et très-complet. En 1660, la Sorbonne parvint à se faire attribuer la bibliothèque de Richelieu, et se trouva ainsi plus que doublée; peu d'années auparavant, Michel le Masle, secrétaire du cardinal, lui avait déjà légué tous ses livres. Elle possédait au moment de la Révolution 2,199 manuscrits et 25,367 imprimés.

1. Cette bibliothèque, contemporaine de l'abbaye, datait du XIIe siècle, et, quoi qu'en ait dit Rabelais, était déjà fort riche et fort précieuse au XVe. En 1652, Henri du Bouchet, conseiller au Parlement de Paris, lui légua tous ses livres, à la condition qu'elle serait désormais ouverte au public; cinquante ans plus tard, l'académicien L. Cousin lui fit une libéralité de la même nature et accompagnée de la même clause. En 1790, la bibliothèque de Saint-Victor, qui était publique les lundis, mercredis et samedis, renfermait environ 2,000 manuscrits et 40,000 imprimés.

2. La plus précieuse de toutes les biblio-

la bibliothèque Mazarine pour la médecine. Mais il y a encore des bibliothèques, celles de Sainte-Geneviève[1],

thèques de Paris. Commencée avant le Xe siècle, elle fut détruite par les Normands, puis reconstituée. Le jurisconsulte J. Dartis, le géographe Baudrand, Jean d'Estrées, archevêque de Cambrai, l'académicien Eusèbe Renaudot, le duc de Coislin, le cardinal de Gesvres et Achille de Harlay furent ses principaux bienfaiteurs. Par suite d'une clause formelle, insérée dans le testament du cardinal de Gesvres, elle devint publique en 1745, et ouvrait tous les jours de neuf à onze heures du matin, et de trois à cinq heures du soir. Elle renfermait 40,000 volumes imprimés et 7,000 manuscrits d'une valeur inestimable, quand un incendie, qui se déclara dans la nuit du 19 août 1794, faillit l'anéantir; presque tous les manuscrits purent heureusement être sauvés, et furent transportés à la bibliothèque nationale, où ils sont encore conservés.

1. Elle date du XIIIe siècle, mais les volumes qui la composaient furent vendus peu à peu, et il n'en restait plus un seul au XVIIe siècle. Le cardinal de la Rochefoucault, secondé par le P. Fronteau, entreprit

de l'Oratoire[1], de la Doctrine chrétienne[2], des Augustins de la place des

de la reconstituer; elle n'eut cependant une véritable importance qu'au siècle suivant, après le legs de l'archevêque de Reims Le Tellier, qui lui laissa 17,000 volumes. Elle devint publique vers 1759. On sait qu'elle dut abandonner en 1842 l'admirable local qu'elle occupait dans les anciens bâtiments de l'abbaye. On lui attribue aujourd'hui 150,000 imprimés et 5,000 manuscrits.

1. Le cardinal de Berulle la commença dès que la congrégation de l'Oratoire fut définitivement installée à Paris. De nombreuses donations l'enrichirent avec rapidité, et en 1789 bien peu de collections l'emportaient sur elle pour le nombre et l'importance des ouvrages en langues orientales.

2. La congrégation de la Doctrine chrétienne fut instituée en 1652; elle eut aussitôt une bibliothèque, mais qui n'acquit quelque notoriété qu'en 1705. A cette époque, J. Miron, docteur de Navarre, lui légua sa bibliothèque et un capital de 20,000 livres; mais il exigeait que la collection fût mise à la disposition du public. Cette clause ne fut exécutée qu'en 1718.

Victoires [1], de Soubise [2], et bien d'autres qui ne manquent ni de célébrité, ni de valeur. Pour abréger la tâche des bibliothécaires dont nous avons parlé, on pourrait diviser chaque science en plusieurs parties, qui seraient confiées à autant d'aides; ce partage diminuerait de beaucoup le travail de celui qui serait chargé d'une science entière. Ceci une fois établi, chaque bibliothécaire relèverait les titres des livres de sa bi-

Au moment de la Révolution, la bibliothèque de la Doctrine chrétienne possédait environ 20,000 volumes, et était ouverte le mardi et le vendredi.

1. Elle datait du milieu du XVIIe siècle, et en 1682 un sieur le Croux de la Bretonnière lui avait légué 20,000 volumes. En 1790 elle en possédait le double.

2. En 1706, le cardinal de Rohan-Soubise avait acheté moyennant 36,000 livres à M. de Ménars l'incomparable collection qu'avait

bliothèque. Mais une quantité innombrable d'ouvrages sont communs à toutes ces collections, et ce serait imposer par trop de travail et de peine à chaque bibliothécaire que de le forcer à examiner tous les livres de sa bibliothèque; avant de se mettre à l'œuvre, les bibliothécaires se communiqueraient donc par écrit les noms des auteurs dont ils adopteraient l'examen, et chacun d'eux serait ainsi dispensé de la besogne qu'un autre aurait acceptée. Divisée entre plusieurs personnes, la tâche cesse d'être immense; du moment où le bibliothécaire à qui l'histoire est échue aurait reçu les titres des ouvrages

réunie le président J. A. de Thou. En 1751, cette bibliothèque occupait le rez-de-chaussée du bel hôtel où sont aujourd'hui conservées les Archives de l'empire.

qui traitent de cette science, et que de son côté il aurait fourni la liste de ceux qui concernent les autres sujets ou les autres matières, on posséderait enfin un catalogue général et raisonné des livres de toutes les bibliothèques de cette ville. Il serait facile d'indiquer, au moyen de quelques lettres, que tel ou tel livre existe dans telle ou telle bibliothèque ; ainsi, les ouvrages qui se trouvent à la bibliothèque du Roi seraient accompagnés des lettres *B. R*, et ceux de la bibliothèque Mazarine des lettres *B. M*. Grâce à ce catalogue, on n'irait dès lors plus demander en vain à une bibliothèque des livres qu'elle ne possède point. J'ajoute que l'Italie, l'Espagne, l'Angleterre, l'Allemagne, etc., concourraient volontiers à un catalogue fait dans ces conditions; on arriverait

donc à avoir la liste complète de tous les ouvrages publiés sur chaque matière; résultat sinon nécessaire, du moins fort utile, et qui, s'il n'est pas obtenu de notre temps, deviendra chaque jour plus difficile, pour ne pas dire impossible à atteindre.

Mon projet n'ayant point été adopté, je m'en suis tenu à la bibliothèque Mazarine. Non-seulement j'ai relevé les titres de tous les livres dont elle se compose, mais de plus j'ai parcouru tous les volumes sans exception, et cet examen m'a permis de terminer un catalogue rédigé par ordre de matières, au moins pour tout ce qui concerne l'histoire[1], celle des sciences, qui

1. Ce catalogue forme cinq volumes in-folio, sans titre; il est conservé à la bibliothèque Mazarine, parmi les manuscrits, sous le nº 1943 et A-D.

embrasse le plus grand nombre de volumes. Sans doute il serait à souhaiter que toutes les divisions des autres sciences fussent classées dans le même ordre et ajoutées à ce catalogue; je pourrai compléter mon œuvre si le temps et les forces ne me font défaut; mais mon âge déjà avancé et le mauvais état de ma santé ne me permettent guère de l'espérer, et j'exhorte autant qu'il est en moi mes successeurs à achever eux-mêmes le travail que j'ai commencé. Ils y rencontreront d'autant moins de difficulté, qu'il ne s'agit plus que de ranger par ordre de matières les titres qui ont été déjà tous relevés et transcrits sur des cartes.

J'ai interrompu ce travail pour m'occuper du catalogue alphabétique, qui me paraissait presser davantage,

et auquel, Dieu aidant, je mettrai bientôt la dernière main. Ce catalogue forme à lui seul trente-huit volumes in-folio; on comprendra facilement pourquoi il est aussi considérable, si l'on examine avec attention le plan que j'ai suivi. A mon avis, la grande préoccupation d'un bibliothécaire, et spécialement de celui qui est à la tête d'une bibliothèque publique, doit être de fournir aux personnes qui se présentent les ouvrages qu'elles désirent; il n'est pas rare, je le sais par ma propre expérience, qu'un bibliothécaire ne puisse pas remettre à ceux qui les demandent des ouvrages existant à la bibliothèque, parce qu'il ne sait où les trouver. La plupart de ces ouvrages font partie de collections; les autres sont placés soit au commencement, soit à la fin de quelque travail

d'un autre auteur qui traite un sujet tout différent. Or, qui est doué d'une mémoire assez fidèle pour ne pas risquer d'oublier que tel ou tel ouvrage de tel ou tel auteur est inséré dans les collections de Grævius[1], de Gronovius[2], de Duchesne[3], de Muratori[4], de la Bibliothèque des Pères[5], et de tant d'autres ? J'ai donc pensé qu'il fallait examiner ces collections, et reproduire sous le nom de chaque au-

1. *Thesaurus antiquitatum romanarum*, Utrecht, 1694-1699, 12 vol. in-folio.

2. *Thesaurus antiquitatum græcarum*, Leyde, 1697-1702, 12 vol. in-folio.

3. *Historiæ Francorum scriptores*, Paris, 1636-1649, 5 vol. in-folio.

4. *Rerum italicarum scriptores*, Milan, 1723-1738, 27 vol. in-folio.

5. *Bibliotheca veterum Patrum et antiquorum scriptorum ecclesiasticorum*, Lyon, 1677, 27 vol. in-folio.

teur les titres de ceux de ses ouvrages qui font partie de ces divers recueils. Bien plus, j'ai appris par moi-même que dans un grand nombre de volumes, qui ne sont pourtant pas des recueils, on rencontre des dissertations et des opuscules de quelques pages, dits pièces fugitives, qui sont l'œuvre de divers auteurs; même en les cherchant, on aurait bien de la peine à les découvrir. Afin de pouvoir les trouver au gré des lecteurs, j'ai examiné et feuilleté tous les livres de la bibliothèque Mazarine, et j'ai rétabli, sous le nom du véritable auteur placé à son rang alphabétique, le titre des opuscules disséminés dans différents volumes avec les œuvres d'autres écrivains. Voici, en premier lieu, pourquoi les volumes de ce catalogue se sont tant multipliés; j'ai

la ferme espérance que les lecteurs ne s'en plaindront point.

Je me persuadai en outre qu'un catalogue fait avec grand soin pourrait être rendu encore plus utile si on y joignait soit des notes sur les ouvrages qu'il renferme, soit des détails sur la carrière littéraire des auteurs. Pour obtenir ce résultat, il me sembla que je ferais une chose précieuse si je plaçais dans l'ordre alphabétique, outre les noms des auteurs, ceux de leurs éditeurs, de leurs commentateurs, de leurs traducteurs, en un mot ceux de tous les écrivains qui se sont occupés d'un auteur. C'est ce que j'ai entrepris dans le catalogue terminé dont j'ai parlé plus haut. Ainsi, par exemple, on trouve sous le nom de *Baluze* tous les livres dont il est l'éditeur, sous le nom de *Vossius* la liste

de tous ceux qu'il a commentés, sous le nom de *Marolles* l'énumération des ouvrages qu'il a traduits, et ainsi de suite pour tous les autres éditeurs, commentateurs et traducteurs dont les livres existent à notre bibliothèque Mazarine.

Les vies des hommes illustres, les oraisons funèbres, les satires, les écrits publiés pour ou contre diverses personnes, n'ont pas peu contribué à augmenter le nombre des volumes de notre catalogue. J'ai cru, en effet, que, pour atteindre le but que je m'étais proposé, ce n'était pas assez de citer les auteurs des différents ouvrages, mais qu'il fallait encore mentionner à leur ordre alphabétique les personnes dont il est parlé soit dans le cours du récit, soit à la fin, pour les louer ou pour les blâmer. Ce travail a

l'avantage de soulager la mémoire, puis de faciliter la recherche des biographies, des oraisons funèbres, etc., des hommes illustres, car il fournit un double moyen de les découvrir : on peut chercher soit le nom de l'écrivain, soit celui de la personne à l'occasion de qui l'écrit a été composé.

On voit maintenant pourquoi, à lui seul, le catalogue alphabétique d'une bibliothèque nombreuse, mais non immense, n'a pu être réduit à un moins grand nombre de volumes in-folio. Je n'ai pas à parler des difficultés qu'il a fallu vaincre pour mener cette œuvre à bonne fin. Mon unique but et mon unique désir étaient d'être utile à tous; je me regarde comme assez récompensé si j'ai rendu la science plus accessible aux hommes de lettres.

Exposons maintenant le plan que nous avons adopté dans ce catalogue et la marche à suivre pour y trouver les livres que l'on désire.

Il est évident, à première vue, que tous les auteurs y sont classés par ordre alphabétique. Il faut donc, avant tout, chercher les noms, ou plutôt les surnoms. Ainsi, *Denis Pétau* n'est pas inscrit sous le nom de *Denis*, mais sous celui de *Pétau*. Il y a, je le sais, des catalogues qui indiquent les auteurs par leur nom de baptême, mais ils seraient beaucoup plus utiles s'ils les avaient rangés sous leur nom de famille.

Les religieux appartenant à certains ordres, tels que les Capucins, les Récollets, les Carmes déchaussés et bien d'autres, abandonnent leur nom de famille, et ne sont plus connus que sous celui du saint qu'ils ont choisi pour

patron : ces auteurs doivent être cherchés aux noms de ces différents saints. Par exemple, le capucin *Chérubin d'Orléans* se trouvera au mot *Chérubin*, et non au mot *d'Orléans*. Il n'en serait pas de même si le religieux portait le nom de deux saints : il faut alors chercher le nom du second. Ainsi le carme *Honoré de Sainte-Marie* n'est point inscrit sous le nom d'*Honoré*, mais sous celui de *Sainte-Marie*, que nous regardons comme son surnom ou son nom de famille.

J'ai vu qu'un grand nombre de bibliothécaires avaient classé les rabbins d'après leur premier nom, et j'ai suivi cet exemple. Il faut donc chercher le rabbin *David Kimhi* au mot *David* et non au mot *Kimhi*, *Moïse Maimonides* au mot *Moïse* et non au mot *Maimonides;* cette observation est d'au-

tant plus importante qu'elle modifie la classification partout suivie dans le catalogue.

Plusieurs personnages portent, pour noms de famille, des noms de saints ou de saintes, comme *Louis de Saint-Amour*, *Pierre de Saint-André*, *Charles de Sainte-Maure* : il faut les chercher à la lettre S, c'est-à-dire aux noms *Saint-Amour*, *Saint-André*, *Sainte-Maure*, et non aux mots *Amour*, *André*, *Maure*.

On n'agira pas de même pour les noms qui sont précédés des articles *de*, *du*, *des*, *le*, *la*, *les* ; on les cherchera au nom, sans tenir compte de l'article : ainsi les noms *de Crouzas*, *du Bois*, *des Portes*, *le Blanc*, *la Grue*, etc., se trouveront, dans l'ordre alphabétique, aux mots *Crouzas*, *Bois*, *Portes*, *Blanc*, *Grue*, etc.

Quant aux ouvrages anonymes, dont

il eût été aussi pénible qu'infructueux de chercher les auteurs, j'ai pris pour base de classement la matière dont ils traitent, et j'en ai transcrit le nom dans l'ordre alphabétique, à la place de celui de l'auteur. Au mot *Peste*, par exemple, figure le traité *De peste*, dont on ignore l'auteur; au mot *Rome* l'opuscule *Super urbe Roma*, dont l'auteur est inconnu; et ainsi de suite pour tous les ouvrages anonymes.

Nous avons suivi la même voie à l'égard des ouvrages publiés pour ou contre les hérésies et les hérétiques, et qui ne portent pas de nom d'auteur. On trouvera donc au mot *Calvin* les livres favorables ou hostiles au Calvinisme, au mot *Luther* ceux qui défendent ou attaquent le Luthéranisme, au mot *Jansenius* les apologistes ou les adversaires du Jansénisme.

Ceci ne s'applique d'ailleurs qu'aux ouvrages anonymes, car les autres sont inscrits dans l'ordre alphabétique au nom de leur auteur. Il faut donc chercher au mot *Bossuet*, au mot *Nicole*, tout ce que ces écrivains ont publié contre les Calvinistes, etc.

Outre les ouvrages anonymes, il y en a un grand nombre d'autres que nous avons cru devoir classer sous le titre de la matière principale dont ils traitent. Tels sont les FASTES ou ALMANACHS, les APOLOGIES, les ARRÊTS, les BIBLES, les BRÉVIAIRES, les CALENDRIERS, les CÉRÉMONIAUX, les CHRONIQUES, les CONCILES, les CONCORDANCES des livres saints, les CONFESSIONS DE FOI, les CONSTITUTIONS des papes, les COUTUMES locales, les HARANGUES, les DÉCLARATIONS des princes, les DÉCRETS synodaux, les PLAIDOYERS, les

Dialogues, les Dictionnaires, les Édits, les Épitres, les Pièces judiciaires ou Factums, les Lettres, les Lexiques, les Mandements épiscopaux, les Missels, les Oraisons funèbres et autres, les écrits pharmaceutiques, les Rituels, les Sentences judiciaires, les Statuts synodaux, les Synodes, etc.

Voici en quelques lignes l'ordre que nous avons adopté relativement à ces divers sujets.

Au mot Almanach, on trouvera, rangés dans l'ordre chronologique, tous ceux que possède notre bibliothèque; ils figurent également aux noms des auteurs qui les ont publiés.

Les diverses Apologies sont placées et cataloguées au nom de ceux qui les ont composées, et au nom de

ceux en l'honneur de qui elles ont été écrites [1].

Bien que toutes les BIBLES soient indiquées au mot *Biblia* [2], on les rencontrera encore au nom de leurs différents éditeurs, traducteurs ou commentateurs.

1. Quand elles sont anonymes et n'ont pas pour objet un personnage déterminé, on les trouve au mot *Apologia*.

2. Elles sont classées dans l'ordre alphabétique des idiomes :

Biblia æthiopica,
— anglica,
— arabica,
— belgica,
— croatica,
— danica,
— finica,
— gallica,
— germanica,
— græca,
— hebraïca,
— helvetica,
— hispanica,
. . . . . .

Les BRÉVIAIRES sont inscrits à ce mot[1], et classés dans l'ordre alphabétique des Églises auxquelles ils sont destinés; ainsi le bréviaire à l'usage de l'Église de Paris précédera celui qui est rédigé à l'usage de Rome[2].

Tous les CALENDRIERS figurent à ce mot[3].

1. Au mot *Breviaria*.

2. Breviarium æduense,
— appamiense,
— aptense,
— aquense,
— arelatense,
. . . . . .

On a fait figurer dans cette liste alphabétique les ouvrages publiés sous le titre de *Bréviaires* et qui ne se rapportent point à une Église : *Le Bréviaire des amoureux, ou Tableaux du tableau d'amour*, Rouen, 1615, in-12.

3. Le titre général est *Calendarium ;* l'article se subdivise ainsi :

Calendaria vetera.

Il en est de même des CÉRÉMONIAUX[1].

Nous avons inscrit au mot CHRONIQUES toutes celles qui existent à notre bibliothèque, afin d'en fournir la liste ; elles sont rangées par ordre alphabétique[2]. Mais on peut les trouver également au nom de leurs auteurs.

Au mot CONCILES[3] on rencontrera tous les conciles, les synodes, les dé-

Calendarium gregorianum et tractatus anonymi ad istud spectantes.

Cætera calendaria, primum latina, deinde gallica, etc.

1. Au mot *Ceremoniæ.*

2. Cet article, qui occupe 196 pages, est ainsi divisé :

Chronica generalia, ordine chronologico disposita.

Chronica particularia, ordine alphabetico regnorum, provinciarum, urbium, regum, principum, etc., disposita.

3. Au mot *Concilia.*

crets synodaux, etc. Les conciles sont classés suivant l'ordre alphabétique; il ne faut donc pas les chercher au nom des provinces ou des villes où ils ont été tenus[1].

Les CONCORDANCES de la Bible, quand elles ne portent pas de nom d'auteur, sont inscrites au mot *Concordantiæ*.

De même, les CONFESSIONS DE FOI anonymes sont placées au mot *Confessio*. Ainsi, *Confessio Augustana*, V. *Confessio*. Ce signe V. signifie Voyez *Confessio*.

Les CONSTITUTIONS des souverains pontifes, leurs brefs, leurs lettres et leurs autres œuvres sont catalogués

1. Ce chapitre comprend trois paragraphes :

Collectio conciliorum et de conciliis in genere.

Concilia ordine alphabetico disposita.

Synodi hæreticorum.

sous le nom de leur auteur; la constitution *Unigenitus*, par exemple, au nom de Clément XI, et point aux mots *Constitution* ou *Unigenitus*, et ainsi de suite pour toutes les autres.

Au mot COUTUMES [1], on verra toutes celles des royaumes, des provinces, des villes; mais elles y sont disposées de telle manière qu'on puisse les retrouver au nom des auteurs, des éditeurs, des commentateurs et des annotateurs.

Les DÉCLARATIONS des princes sont placées au mot *Arresta* [2].

Les DÉCRETS SYNODAUX sont ins-

1. L'article est intitulé *Coustumes* et *Coustumier*.

2. C'est un des plus longs articles du catalogue; il remplit 338 pages et comprend quarante-trois subdivisions.

crits, comme nous l'avons dit, au mot *Concilia*.

Les DÉFENSES ou Factums figurent, quand l'auteur n'est pas indiqué, au nom de ceux en faveur de qui ils ont été rédigés.

Les DIALOGUES se trouvent mentionnés au nom du premier interlocuteur[1], lorsqu'ils sont anonymes; dans le cas contraire, ils sont classés sous le nom de l'auteur.

Tous les DICTIONNAIRES[2], français, grecs, hébreux, latins, etc., sont in-

1. On trouve au mot *Dialogi* ceux dont les interlocuteurs ne sont pas désignés par un nom propre; ainsi : *Dialogue d'entre le maheustre et le manant.*

2. Ici l'ordre alphabétique des matières est mêlé à celui des idiomes. Voici le sous-titre de cet article : *Dictionaria ordine alphabetico linguarum vel materiarum disposita.*

scrits à ce mot et au nom des écrivains qui les ont composés.

Les Discours anonymes sont catalogués soit au mot *Discursus*, soit au mot *Discours*.

Nous avons déjà déclaré que les Édits des princes se trouvaient au mot *Arresta*.

Les Factums ou Défenses sont mis, nous l'avons dit, sous le nom des personnes qu'ils ont voulu protéger.

Le mot Lexique se trouve à l'article *Dictionaria*. Voyez les observations que nous avons faites sur cet article.

Les Mandements des cardinaux, des archevêques et des évêques sont placés au nom des villes où leur auteur a été évêque.

Les Missels sont inscrits à ce mot[1],

1. Au mot *Missale*.

et point au nom des diocèses ou des Églises à l'usage desquels ils ont été composés; mais ils sont classés suivant l'ordre alphabétique des Églises[1].

JUSSIONES SYNODALES, ou les INSTRUCTIONS SYNODALES, figurent au mot *Concilia*.

Les ORAISONS FUNÈBRES sont cataloguées au nom des défunts et à celui de leurs panégyristes.

ORATIONES, ou les ORAISONS, sont inscrites à ces mots quand elles sont anonymes.

Les ouvrages PHARMACEUTIQUES sont au mot *Pharmacopœa* lorsqu'ils ne sont pas signés.

1. Missale atrebatense,
— aurelianense,
— belvacense,
— bajocense,
— briocense,
. . . . . .

Les RITUELS sont placés au mot *Rituels*, et point sous le nom des diocèses auxquels ils sont destinés; mais on les a disposés suivant l'ordre alphabétique des diocèses.

Les ARRÊTS des diverses juridictions sont réunis sous le mot *Arresta*. Voyez les observations que nous avons faites à l'égard de cet article.

STATUTA SYNODALIA, les STATUTS SYNODAUX, sont rangés sous le mot *Concilia*.

SYNODI, les SYNODES, soit des catholiques, soit des hérétiques, se trouvent au mot *Concilia*. Voyez ce que nous en avons dit ci-dessus.

PRÆFATIO CATALOGI

ALPHABETICI

BIBLIOTHECÆ MAZARINEÆ

PRÆFATIO CATALOGI

ALPHABETICI

BIBLIOTHECÆ MAZARINEÆ

Non minimum inter Bibliothecas urbis Parisiensis tenet locum Bibliotheca Mazarinæa [1]. Est illa percelebris numero et delectu librorum in omni genere, tum historiæ, tum optimarum Artium. Cum publici juris sit [2], maximo est usui sive ad erudiendum qui docti fieri volunt, sive ad adjuvandum doctos qui aliquod eruditionis opus aggrediuntur.

1. Voyez la note 1, p. 1.
2. Voyez la note 1, p. 2

Debetur illa munificentiæ Eminentissimi Cardinalis Julii Mazarini, supremi Regni Francorum Administri, qui, muneris et dignitatis suæ cogitans Eminentiam dignam, paucos antè obitum dies [1] Testamento [2] dato Vicenis [3] sexto Martii anni millesimi sexentesimi sexagesimi primi, legavit pecuniæ summam prægrandem [4], tum exstruendo Collegio quod nomen ejus præferret [5], tum instruendo loco excipiendis quos undequaque collegerat [6] libris idoneo.

Qui executioni supremæ suæ in hanc rem voluntatis præessent, instituit Clarissimos viros De la Moignon, Curiæ Parlamenti Parisiensis Proto-Præsidem [7]; Fouquet, Cognitorem Regium in

1. Voyez la note 1, p. 4.
2. Voyez la note 1, p. 3.
3. Voyez la note 2, p. 3.
4. Voyez la note 2, p. 4.
5. Voyez la note 1, p. 5.
6. Voyez la note 2, p. 5.
7. Voyez la note 1, p. 6.

eodem Parlamento, et Fisco Præpositum Generalem; Le Tellier, Regi a Secretioribus et Mandatis; Zongo Ondedei, Episcopum Forojuliensem; et Colbert, Regi a Consiliis omnibus et Mandatis. Fert ejus voluntas, admittantur in dictum Collegium sexaginta [1] Pueri Nobiles quorum ortus sit a Regionibus jure belli [2] ad Galliam adjunctis; nominatio pertineat ad Natu Majorem Domus Mazarinææ [3]; Educatio, Nutritio, Habitatio sit gratuita [4]; quorum quidem Nobilium loco, si forte aliquando defuerint, assumantur præ cœteris Nati a Parentibus opum et commoditatum largioribus [5]. Hinc manifestè liquet non hunc fuisse animum Eminentissimi Fundatoris, ut in pauperum Nobilium subsidium veniret ejus Fundatio, sed ut novos subditos

1. Voyez la note 2, p. 6.
2. Voyez la note 3, p. 6.
3. Voyez la note 1, p. 7.
4. Voyez la note 2, p. 7.
5. Voyez la note 1, p. 8.

novo Regi arctius devinciret, totque in Urbe Principe Patrum in Regem fidelitatis collocaret Obsides, quot educaret filios ejus Munificentia [1].

Paulò post obitum Eminentissimi Cardinalis de exsequendo ejus Testamento cogitatum est [2], et primùm de inveniendo loco in quo construeretur Collegium, qui locus juxta leges Universitatis Parisiensis intrà ejusdem Pomœria et Limites contineretur, hoc est citrà Pontem novum et Sancti Bernardi [3]. Cum nullius hæc loci commoditas inquirentibus sese offerret [4], venit in mentem Palatium Luxemburgicum pecuniis comparare, in eoque figere sedem Collegii [5]; sed exploso multas ob rationes illo consilio [6], receptum est aliud, et

1. Voyez la note 2, p. 8.
2. Voyez la note 1, p. 9.
3. Voyez la note 1, p. 10.
4. Voyez la note 2, p. 10.
5. Voyez la note 1, p. 11.
6. Voyez la note 2, p. 11.

certum fuit ædificare illud in solo vacuo et libero, cujusmodi erant Fossæ quibus propè ripam Sequanæ Urbem munientibus imperabat Turris dicta de Nesle[1]; atque hic ubi tunc temporis surgebat Turris hæc, nunc surgit ædificium Bibliothecæ[2]. Quæ causa potissimùm impulit ad eligendum illud solum, hæc nempè fuit, ut veteri Luparæ ædium facies jucundior objiceretur ex adverso. Ædibus illis construendis præfectus est vir in arte Architectonicâ peritissimus et magni nominis D. Le Vau[3]. Multæ propterea confectæ et propositæ delineationes. Juxtà nonnullos præteribat Platea terminos quibus nunc circumscripta est, exibat enim in orbem perfectum, porrecta magis in partem Sequanæ, et intus Obeliscis et Fontibus adornata, sed non placuit ita alveum fluminis coarctare[4]. Tandem ædium quæ Pla-

1. Voyez la note 1, p. 12.
2. Voyez la note 2, p. 12.
3. Voyez la note 1, p. 14.
4. Voyez la note 2, p. 14.

team ambiunt et concludunt partes tam aptâ compositione et tanto lepore inter se conveniunt, ut tum Civium tum extraneorum admirationem moveant.

Construi cœperunt ædes illæ anno 1662, jubentibus D. D. Executoribus Testamenti, absolutæ anno 1663[1], nec tamen apertum Collegium nisi mense Octobri anni 1688, cum res ad id necessariæ fuerunt omninò compositæ[2].

Neminem fugit anno 1649, turbulentis temporibus, Minore adhuc Ludovico XIV, Decreto supremi Senatûs Parisiensis voci subjecta esse Præconis bona omnia et speciatim libros Cardinalis Mazarini, ut pluris licenti addicerentur; sed, postero die quam publicata sunt, et aliqua ex parte vendita, revocatum est Mandatum; nec nisi pauci admodum venditi, quorum plerique ab Emptoribus Eminentissimo Cardinali redditi fuere. Indè patet nihil ferè detractum ex illâ magnificâ et exquisitâ librorum congerie

1. Il faut lire 1673. Le *lapsus calami* est évident.

2. Voyez la note 1, p. 15.

quos sibi curis et impensis comparaverat Eminentissimus Cardinalis [1].

Usus fuerat, ad id comparandum, operâ et ingenio Gabrielis Naudé [2] Medici, in hâc parte præstantissimi, cujus eruditio singularis eminet ex variis operibus quæ in lucem edidit [3].

Bibliothecam Mazarinæam inchoavit empta primum Bibliotheca D. Descordes [4] Canonici Lemovicensis, cujus Catalogus excusus est sub nomine Bibliothecæ Cordesianæ [5]. Huic adjecti sunt in dies qui reperiri potuerunt optimi libri sive manu-scripti, sive prælo dati, tum in Galliâ et Parisiis præsertim [6], tum in Italiâ [7], tum in Hispaniâ, tum in Portugalliâ [8], tum in Germaniâ [9], tum in

1. Voyez la note 1, p. 17.
2. Voyez la note 1, p. 18.
3. Voyez la note 2, p. 18.
4. Voyez la note 1, p. 19.
5. Voyez la note 2, p. 19.
6. Voyez la note 1, p. 20.
7. Voyez la note 1, p. 21.
8. Voyez la note 2, p. 21.
9. Voyez la note 3, p. 21.

Poloniâ, tum in Sueciâ, tum in Daniâ, tum in Angliâ [1] qui quidem loci omnes diligenter eam ob causam peragrati sunt. Libri prælo dati, cum fato functus est Eminentissimus Cardinalis, erant numero viginti septem millia; libri autem manu-scripti jussu Regis in Bibliothecam Regiam translati [2], nec minimo ipsi sunt ornamento. Postremi illi descripti sunt et in Catalogo manuscripto Collegii Mazarinæi, et in operibus impressis R. P. de Montfaucon [3]. Tunc temporis æstimatum est illorum pretium summa octodecim millium libellarum [4], quæ collocata super Præfectum et Ædiles dabat Bibliothecæ reditum annuum nongentarum libellarum, nunc autem dat tantummodo reditum quadringentarum triginta trium libellarum propter imminutiones itentidem factas [5]. Ad illum

1. Voyez la note 1, p. 22.
2. Voyez la note 1, p. 23.
3. Voyez la note 1, p. 24
4. Voyez la note 2, p. 24.
5. Voyez la note 1, p. 25.

reditum accedit qui Testamento Emin. Cardinalis legatus est reditus annuus mille libellarum[1]. Ex hoc proventu annuo mille et quadringentarum trigenta trium libellarum plurimùm amplificata est Bibliotheca, et constat nunc ex plus quam quadraginta quinque millibus voluminum. Undè factum est ut ædes Bibliothecæ angustiores essent quam ut multitudinem librorum capere possent quibus illa locupletatur, et propterea cogitatum sit de augendo illius spatio. Cum autem in longum aut latum protrahere non sineret situs loci, visum est altitudine lucrifaciendum, quod longitudine et latitudine denegabatur. Itaque tabulatum superius quod desinebat in fornicem, figurâ quadratâ donatum est, et hac ratione adepta fuit major altitudo octo nimirùm pedum in toto interiori circuitu Bibliothecæ. Suprà locum ad quem ascendebant prius librorum tabulæ superstructus est Porticus toto Bibliothecæ spatio continuatus, ex-

1. Voyez la note 2, p. 25.

terius projectus et pensilis, columnis ligneis et adornatis suffultus, clathrorum elegantium sepimento tutus, ascensu facilis, et gradibus bene dissimulatis [1], viginti millium voluminum capax suprà id quod capere antè Bibliotheca poterat.

Id operis incœptum anno 1740, absolutum anno 1741, oculos et admirationem quorumcumque peritorum in se convertit [2].

Bibliothecâ Mazarinæâ nullus in orbe locus prælucet aspectibus pulchrior; allambitur Sequanæ fluvio; habet illa in conspectu Luparam Regiam; hinc prospicit Pontem-novum, Palatium Forense, Ecclesiæ Parisiensis Turres, et quidquid est in Urbe præstantius; illinc Pontem Regium, Hortum Tegulariarum, Campos Elysios, et quidquid rus offert amœnius.

Studiosos parùm moveret exterior illa pulchritudo nisi elegantiæ loci respon-

1. Voyez la note 1, p. 27.

2. Voyez la note 1, p. 28.

deret librorum delectus, quod in Bibliothecis quibuslibet præcipuum est, et in hâc certè non desideratur. Si enim jacturam magnam ex ablatis sibi manuscriptis passa est, ipsi superest in solatium Collectio locuples antiquiorum et priorum Editionum prælo datarum [1] in Galliâ, in Italiâ, in Germaniâ, etc., ut optimè et meritò agnovit D. Maittaire in Catalogo quem publici juris fecit antiquarum Editionum, expertus ipse quantum adjumenti hoc in opere Bibliotheca Mazarinæa afferre posset.

Cum Bibliotheca Mazarinæa nullis caret opibus quæ cæteras Bibliothecas ornant, tum propriis etiam insignitur et abundat, quas, ut diximus, ex diversis regionibus ipsi advexit D. Naude, et quæ magni profectò pretii sunt, quales sunt libri ad Medicinam spectantes, nullibi numerosiores et exquisitiores, et speciatim libri historiam Germaniæ tractantes.

Patet omnibus studiosis hæc Biblio-

1. Voyez la note 1, p. 30.

theca duobus in unâquaque hebdomada diebus, Lunæ nimirum, et Jovis; manè horâ octavâ, post meridiem horâ secundâ. Clauditur autem his diebus mane horâ decimâ, post meridiem hyeme horâ quartâ, æstate horâ quintâ[1].

Bibliothecarius Mazarinæus eligitur a Societate Sorbonicâ multitudine suffragiorum inter eos qui sunt è sociis[2]. Illi sub est unus subbibliothecarius, et duo famuli Bibliothecæ quos instituere et destituere penes ipsum est juxtà litteras patentes[3].

Ab anno millesimo sexcentesimo octogesimo octavo tempore quo apertum est Collegium et Bibliotheca, quatuor fuere Bibliothecarii, nimirum Ludovicus Piques[4] usque ad duodecimum Aprilis anni millesimi sexcentesimi nonagesimi quinti. Petrus Coulau[5] usque ad

1. Voyez la note 1, p. 32.
2. Voyez la note 1, p. 33.
3. Voyez la note 1, p. 34.
4. Voyez la note 1, p. 35.
5. Voyez la note 2, p. 35.

vigesimum octavum Novembris anni millesimi septingentesimi octavi. Joannes Baptista Quinot usque ad decimum quartum Augusti anni millesimi septingentesimi vigesimi secundi, et Petrus Des Marais usque ad annum præsentem millesimum septingentesimum quinquagesimum primum[1].

Tres fuere subbibliothecarii. D. Baillet frater Adriani Baillet[2] scriptoris percelebris. Petrus De Francastel usque ad vigesimum quintum Julii anni millesimi septingentesimi trigesimi tertii. Marcus-Antonius De la Forgue usque ad annum præsentem millesimum septingentesimum quinquagesimum primum[3].

Lapsu temporum, libri a suis sedibus ita dimoti erant, ut in iisdem casulis diversæ omninò materiæ scientiarum secum invicem permiscerentur; quare necessum fuit eos in ordinem reducere,

1. Voyez la note 1, p. 36.
2. Voyez la note 2, p. 36.
3. Voyez la note 3, p. 36.

ad quod faciendum accinxi me anno millesimo [1] quadragesimo primo, cum in meliorem statum adducta Bibliotheca fuit.

Electus ego in Bibliothecarium præ cæteris et ætate et doctrinâ, et labore et existimatione gravioribus, totum me dandum duxi qui tanto honori et muneri, si non cumulatè, saltem non indecorè facerem satis, et ea propter ita ordinarem libros, assiduo et indefesso labore, ut studiosi maximum ex iis nullo negotio fructum percipere possent.

Reperire tunc erat in Bibliothecâ duos Catalogos quorum unus secundum ordinem Alphabeticum, alter secundum ordinem quo libri erant in forulis dispositi. Hic inordinatæ et confusæ descriptionis potius quam Catalogi nomen merebatur. Ille index solum erat Bibliothecæ Bodlejanæ, cujus foliis typis mandatis interjecta erant alba folia ad excipiendum libros in Bibliothecâ Maza-

1. Le mot *septingentesimo* a évidemment été oublié.

rinæâ exstantes, quorum tituli in Bodlejano indice non reperiebantur[1]. Plurima pars librorum qui exstabant in Bibliothecâ Mazarinæâ deerat in hoc catalogo; quæ non deerat ineptè descripta erat. Tituli librorum malè excerpti; in iis qui benè malè appositus annus Editionis. Officii ergò mei ratus incombere totus conficiendo illi Catalogo cujus plurimum indigebat Bibliotheca Mazarinæa; ratus etiam maximam studiosis utilitatem allaturos duos potissimum Catalogos quorum unus ordine Alphabetico, alter ordine Materiarum accuratissimè libros indigitaret. Ut illud licet immensum et propèmodum incogitabile opus susciperem consilium cœpi, et meditanti mihi quomodo illud præstarem, occurrit hæc cogitatio, non ità fore arduum ut attingi non possit conficere Catalogum materiarum quarumque quas libri grandiorum urbis Parisiensis Bibliothecarum complectuntur; et eâ de re cum illustrissimo Abbate Bignon tunc temporis

1. Voyez la note 1, p. 38.

Regiæ Bibliothecæ Præfecto[1] contuli. Sic autem existimabam fieri illud posse. Primùm convenirent secum simul omnes Urbis Parisiensis Bibliothecarii, inter se sibi mutuò impertirent singulis unam scientiæ materiam, daretur, verbi gratiâ, Bibliothecæ Regiæ[2] assumendum ex libris suis quidquid pertinet ad Historiam; Bibliothecæ Advocatorum[3] quidquid spectat Jurisprudentiam; Bibliothecæ Sorbonæ[4] quidquid est rei Theologicæ; Bibliothecæ Victorinæ[5] quidquid rei Litterariæ; Bibliothecæ San-Germanæ[6], quidquid Philosophicæ; Bibliothecæ Mazarinææ, quidquid Medicæ. Cum autem præter Bibliothecas illas adsint insuper et San-Genovefa[7], et Oratoriana[8],

1. Voyez la note 1, p. 40.
2. Voyez la note 2, p. 40.
3. Voyez la note 1, p. 42.
4. Voyez la note 2, p. 42.
5. Voyez la note 1, p. 43.
6. Voyez la note 2, p. 43.
7. Voyez la note 1, p. 44.
8. Voyez la note 1, p. 45.

et Doctrinæ Christianæ[1]; et Augustinorum ad Circum Victoriarum[2], et Subisiana[3], et aliæ plures quæ non parùm habent celebritatis et commendationis, posset una eademque materia, ad levamen unius cujusque Bibliothecarii, in diversas partes dividi, quæ diversæ partes diversis operariis committerentur, et quibus ità distributis minueretur plurimùm labor ejus qui unam materiam assumpsisset sibi. Hoc primùm supposito, unusquisque Bibliothecarius excerpsisset diversos titulos librorum suæ Bibliothecæ, sed cum in omnibus his Bibliothecis innumeri reperiantur libri qui sunt iidem, et nimio plus ingeminaretur labor et opera, si Bibliothecarius quisque omnes Bibliothecæ suæ libros evolveret, antequàm inciperetur illud opus unusquisque sibi mutuò scripto traderet nomina diversorum authorum quos evol-

1. Voyez la note 2, p. 45.
2. Voyez la note 1, p. 46.
3. Voyez la note 2, p. 46.

vendos susciperet, et sic unus Bibliothecarius liberaretur onere quod alter imposuisset sibi. Divisum in diversas personas hoc onus immensum esse desinit. Cum missi fuissent ad eum cui obtigisset historia tituli operum quæ ad hanc scientiam attinent, et idem præstitum fuisset circà diversa argumenta, seu materias, obtineri tandem potuisset ut Catalogus generalis conficeretur omnium Bibliothecarum hujus Urbis redactus in ordinem Materiarum. Signari facilè posset quibusdam Litteris hunc vel illum librum in hâc vel illâ Bibliothecâ reperiri. Verbi gratiâ, libros qui reperiuntur in Bibliothecâ Regiâ, his litteris *B. R.* in Bibliothecâ Mazarinæâ his, *B. M.* in ejusmodi casu qui hoc Catalogo instructi essent non adirent incassum Bibliothecas postulaturi libros quibus illæ carent. Addo insuper, confecto juxtà id consilium Catalogo, Italia, Hispania, Anglia, Germania, etc., huic operi sese libenter adjungerent, quo demùm fieret ut ad notitiam omnium omninò librorum in unâquaque materiâ existentium deveniretur rem sanè si non necessariam, sal-

tem perutilem, et quæ si eâ nostrâ tempestate non fiat, operosior in dies futura est, ne dicam impossibilis.

Cùm autem nondum itum sit in hanc nostram sententiam, intrà fines Bibliothecæ Mazarinææ me continui. Non solum excerpsi titulos librorum ex quibus illa constat, sed præterea omnia penitus evolvi volumina, quibus evolutis id attigi ut Catalogum darem redactum in ordinem Materiarum, quatenus saltem spectat Historiam[1], quæ est pars scientiarum longè numerosior. Optandum profectò foret ut cœteræ cœterarum scientiarum partes huic Catalogo pari ordine Materiarum adjicerentur; atque, credo, perficiam, si dies et vires suppetunt mihi, sed sperare cum vix sinat provecta jam ætas, et infirma valetudo, hortor quantum in me est successores meos ut opus incœptum absolvant ipsi, quod quidem illis eò minus facesset difficultatis, quòd jàm agatur solùm de disponendis in ordinem materiarum ti-

1. Voyez la note 1, p. 49.

tulis librorum qui jam omnes excerpti et exscripti sunt in Cartis.

Intermisi illud opus ut darem operam Catalogo Alphabetico qui mihi visus est instare magis, et cui, Deo favente, manus accessit extrema. Hic Catalogus unus licet, triginta et octo implet volumina in folio. Quod quomodo fieri possit, facilè intelliget quisquis ordinem attenderit quem servavi. Id potissimùm, meo quidèm judicio, negotii datur Bibliothecario, præsertim illi cui cura incumbit Bibliothecæ Publicæ, ut Bibliothecam adeuntibus libros suppeditet quos requirunt; non rarò autèm accidit, quod mea docuit experientia, ut libri qui sunt in Bibliothecâ, et postulantur, non suppeditentur tamen, quia Bibliothecarios latet ubi sint libri. Pleraque pars librorum illorum in Collectionibus reperitur, altera pars vel initio vel in fine alicujus operis planè diversi et argumento et authore invenitur. Quis porrò tam tenacis est memoriæ, ut ab illâ non excidat hunc vel illum librum hujus vel illius authoris insertum esse in Collectio-

nibus Grævii[1], Gronovii[2], Du Chenii[3], Muratorii[4], Bibliothecæ Patrum[5], totque cœterorum. Operæ igitur pretium putavi illas Collectiones evolvere et revocare titulos ad Authorum illorum nomina qui libros contentos in his diversis Collectionibus composuerunt; quin etiam usu meo didici in nonnullis voluminibus quæ Collectiones non sunt, contineri Dissertationes et Opuscula levibus mandata foliis, quæ fugitiva vocant profecta ex diversis authoribus, quæ vix invenias quæsita licèt diligenter. Ut autem illa detegerem quærentibus, singulos Bibliothecæ Mazarinææ libros lustravi et inspexi, et disseminata in diversis authoribus et voluminibus opuscula revocavi ad nomen Alphabeticum authoris a quo reipsà enata sunt. En primùm undè tantopere multiplicata sunt hujus Catalogi volu-

1. Voyez la note 1, p. 52.
2. Voyez la note 2, p. 52.
3. Voyez la note 3, p. 52.
4. Voyez la note 4, p. 52.
5. Voyez la note 5, p. 52.

mina, quod quidem Lectoribus non ingratum fore confido.

Præterquam quod in animum induxi posse prodesse plurimùm confectum magnâ cum accuratione Catalogum, sive Commentariis scribendis super operibus virorum Litteratorum sive cognoscendæ certiùs vitæ Litterariæ diversorum authorum, quod ut facilius assequi possit, fore perutile visum mihi est si recenserem ordine Alphabetico non solum authores, sed authorum etiam Editores, Commentatores, Traductores, uno verbo omnia eorum scriptorum nomina quorum opera circà quoslibet authores versata est. Id nostrâ qualicunque industriâ effectum est in Catalogo quem absolvimus, et de quo supra mentio, ità ut, verbi gratiâ, ad verbum Baluze, reperiantur omnes libri quorum ille est Editor; ad verbum Vossius libri omnes quos ille notis illustravit; ad verbum Marolles libri quorum ille est traductor, et sic de cœteris Editoribus, Commentatoribus et Traductoribus librorum qui in nostrâ Bibliothecâ Mazarinæâ reperiuntur.

Non parùm quoque contulerunt ad

multiplicanda nostri Catalogi volumina vitæ hominum illustrium, Orationes Funebres, Satyræ, Opera diversis personis vel faventia, vel adversantia; neque enim credidi satis esse ad explendam instituti mei rationem appellare diversorum operum authores, sed insuper oportere ordine Alphabetico disponere eorum nomina de quibus dictum est vel narrando, vel perorando, vel laudando, vel carpendo. Hujus laboris hæc quoque dos est ut memoriam sublevet, aperiatque facilem aditum ad inveniendas vitas, Orationes funebres, etc., virorum illustrium, quando quidem sic inveniri duplici modo possunt, et quærendo nomen scriptoris, et quærendo nomen ejus de quo scriptio facta est.

In promptu igitur causa est cur Catalogus Alphabeticus duntaxat Bibliothecæ numerosæ quidèm, sed non immensæ, non nisi tot voluminibus in folio peragi potuerit; nec opus etiam dicere quantæ molis fuit hoc opus ad finem perducere, cum hoc unum propositum sit mihi et deliberatum ut prosim cœteris; satis benè mecum actum existimo, si Litte-

ratis viris scientiam magis parabilem fecero.

Nunc ponamus ante oculos quem in hoc Catalogo ordinem servaverimus, et quæ via iniri debeat ad inveniendos libros quibus opus erit.

Ex solâ inspectione hujus Catalogi manifestè patet omnes authores ordine Alphabetico dispositos esse. Quærenda ergò primùm eorum Nomina, vel potius Cognomina. Verbi gratia, quæretur DIONYSIUS PETAU, non sub nomine DIONYSIUS, sed sub nomine PETAU; sunt enim Catalogi qui authores signant sub nomine Baptismi, et qui longè utiliores forent, si illos cognomine Familiæ signarent.

Sunt Religiosi quibusdam Ordinibus addicti quales sunt Capucini, Recollecti, Carmelitæ Discalceati, et multi alii qui non servant nomen Familiæ et cognoscuntur tantùm sub nomine sanctorum in quorum Clientelam se receperunt; quærendi autem sunt illi authores sub nomine sanctorum illorum. Exempli causâ, quæretur CHERUBINUS D'ORLEANS Capucinus, sub nomine CHERUBI-

NUS, et non sub nomine D'ORLEANS. Non ità fiet si Religiosus duorum sanctorum nomina gerat; sub secundo enim nomine tuncquærendus est. Verbi gratia, HONORÉ DE SAINTE MARIE, Carme, quærendus est non sub nomine HONORÉ, sed sub nomine DE SAINTE MARIE, quod a nobis habetur ut cognomen, seu nomen Familiæ.

Cum observaverim multos Bibliothecarios disposuisse Rabinos sub primo eorum nomine, ita a me dispositi sunt; itaque quæretur sub nomine DAVID, Rabinus DAVID KIMHI, et non sub nomine KIMHI. MOSES MAIMONIDES sub nomine MOSES, non sub nomine MAIMONIDES, et illud eò magis est advertendum quòd hæc indicatio solitum hujus Catalogi ordinem invertat.

Pro nomine Familiæ plures habent nomina sanctorum aut sanctarum, ut LUDOVICUS DE SAINT-AMOUR, PETRUS DE SAINT-ANDRÉ, CAROLUS DE SAINTE-MAURE; quærendæ hæ familiæ sub Litterâ *S*, hoc est sub nomine SAINT-AMOUR, SAINT-ANDRÉ, SAINTE-MAURE, et non sub nomine AMOUR, ANDRÉ, MAURE.

Aliter agendum circa nomina quibus præfixi sunt illi articuli De, Du, Des, Le, La, Les; quærenda illa nomina sublatis illis articulis : sic nomina de Crouzas, du Bois, des Portes, le Blanc, la Grue, etc., quærenda sunt in ordine Alphabetico sub nominibus Crouzas, Bois, Portes, Blanc, Grue, etc.

Innominatorum authorum quorum quærere nomina et laboriosum et infructuosum fuisset, Tractatuum materiam assumpsi, et nomina Tractatuum illorum loco nominum in Indice Alphabetico authorum reposui; sic nomen Pestis ad Tractatum *de Peste*, cujus ignotus est author; nomen Roma ad Tractatum *super urbe Româ*, cujus authoris nomen latet, et sic de cœteris authoribus innominatis.

Hanc eandem normam sequti sumus ergà libros in gratiam hæreseos et hæreticorum, vel contrà hæreses et hæreticos qui nomen authorum præ se non ferunt; sic ad verbum Calvinus, aut Calvinistæ, libros reperies qui favent vel adversantur Calvinismo; ad verbum Lutherus qui patrocinantur, vel adversantur

LUTHERANISMO; ad verbum JANSENIUS qui favent vel adversantur JANSENISMO. Hoc dictum duntaxat puta de libris quorum non sunt nominati authores, secùs de libris quorum nominati sunt authores; tunc enim authorum nomina appellantur in Indice Alphabetico. Itaque quæres ad verbum BOSSUET, ad verbum NICOLE, quæcunque illi scriptores contra Calvinistas, etc., ediderunt in lucem.

Præter libros illos quorum innominati sunt authores, sunt alii benè multi quos remittendos judicavimus ad materiam præcipuam circà quam occupantur. Ejusmodi sunt FASTI, seu ALMANACHS, APOLOGIÆ, ARRESTA, BIBLIA, BREVIARIA, CALENDARIA, CÆREMONIALIA, CHRONICA, CONCILIA, CONCORDANTIÆ BIBLIORUM, CONFESSIONES FIDEI, CONSTITUTIONES PONTIFICUM, CONSUETUDINES REGNORUM, CONCIONES, DECLARATIONES PRINCIPUM, DECRETA SYNODALIA, DEFFENSIONES, DIALOGI, DICTIONARIA, EDICTA, EPISTOLÆ, DISCEPTATIONES FORENSES, seu FACTUMS, LITTERÆ, LEXICON, MANDATA EPISCOPORUM, MISSALIA, ORATIONES FUNEBRES et aliæ, PHARMACOPÆI libri, RITUALIA,

SENTENTIÆ JUDICUM, STATUTA SYNODALIA, SYNODI, etc.

En paucis ordo quem supra dicta capita servavimus.

Ad verbum ALMANACH reperies eos omnes quos Bibliotheca nostra complectitur, dispositos inter se ordine Chronologico; reperies etiam sub nomine diversorum qui eos condiderunt Authorum.

APOLOGIÆ diversæ collocatæ sunt et indicatæ et sub nomine eorum qui illas scripserunt, et sub nomine eorum in gratiam quorum scriptæ sunt [1].

Quamvis omnia BIBLIA sub nomine Biblia reperiantur [2], reperiuntur etiam sub nominibus diversorum Editorum, Traductorum et Commentatorum.

Ad verbum BREVIARIA reperientur illa ordinata inter se secundum ordinem Alphabeticum Ecclesiarum ad quas pertinent, ità ut Breviarium ad usum Ecclesiæ Parisiensis prior sit ordine Breviario ad usum Romæ destinato [3].

1. Voyez la note 1, p. 63.
2. Voyez la note 2, p. 63.
3. Voyez la note 2, p. 64.

Ad verbum CALENDARIA singula reperies[1].

Ad verbum CEREMONIALIA illa reperies pariter[2].

Ad verbum CHRONICA omnia retulimus quæ Bibliotheca nostra continet, ut eorum Catalogus exscribi possit. Ordine Alphabetico disposita sunt inter se[3]; simul tamen sub nomine authorum reperiri possunt.

Ad verbum CONCILIA omnia reperies Concilia, Synodos, Decreta Synodalia, etc., et Concilia inter se disposita sunt secundum ordinem Alphabeticum. Ne igitur illa quæras sub nomine Provinciarum, vel urbium in quibus celebrata sunt[4].

CONCORDANTIÆ Bibliorum quibus authorum nomen non est ipsis præfixum, ad verbum Concordantiæ reperientur.

CONFESSIONES pariter Fidei quorum

1. Voyez la note 3, p. 64.
2. Voyez la note 1, p. 65.
3. Voyez la note 2, p. 65.
4. Voyez la note 1, p. 66.

ignoti sunt authores, sub nomine Confessiones reponuntur; exempli gratiâ, Confessio Augustana, V. Confessiones. Hoc signum V. sibi vult Vide Confessiones.

CONSTITUTIONES Summorum Pontificum, BREVIA, EPISTOLÆ et alia eorum opera collocantur sub nomine Authorum; sic Constitutio Unigenitus sub nomine Clementis XI, non sub nomine Constitutionis, neque sub nomine Unigenitus, et ita de cœteris.

Sub nomine CONSUETUDINES [1] reperies Consuetudines Regnorum, Provinciarum, Urbium; ità tamen dispositæ sunt sub nomine Consuetudines, ut illas easdem reperias sub nomine Authorum, Editorum, Commentatorum et eorum qui illas notis locupletarunt.

DECLARATIONES Principum sub nomine Arresta [2] reperiuntur.

DECRETA SYNODALIA, ut diximus, reperiuntur sub nomine Concilia.

1. Voyez la note 1, p. 67.
2. Voyez la note 2, p. 67.

DEFENSIONES, seu FACTUMS sunt sub nomine eorum in quorum gratiam susceptæ sunt, quandò Defensionum illarum author non est nominatus.

DIALOGI reperiuntur sub nomine primi interlocutoris, quandò suo operi author non apposuit nomen [1], sed cum apposuit sub illius nomine illos reperies.

Ad verbum DICTIONARIA omnia invenies Gallica, Græca, Hebræa, Latina, etc.[2], invenies etiam sub nomine authorum qui ea composuerunt.

DISCURSUS sine nomine authorum ad verbum Discursus et ad verbum Discours reperiuntur.

EDICTA Principum, ut jam diximus, sub nomine Arresta reperiuntur.

FACTUMS, seu DEFENSIONES, ut suprà notavimus, sub nomine eorum collocantur in quorum gratiam factæ sunt.

Verbum LEXICON reperitur sub nomine

1. Voyez la note 1, p. 68.
2. Voyez la note 2, p. 68.

Dictionaria cum observationibus circà hunc articulum factis.

MANDATA Cardinalium, Archiepiscoporum, Episcoporum, sunt sub nomine Urbium quarum sunt vel fuerunt Episcopi.

MISSALIA reperiuntur ad verbum Missalia[1], et non sub nomine Diœceseon et Ecclesiarum ad quarum usum facta sunt. Inter hæc Missalia Ordinem Alphabeticum Ecclesiarum observavimus[2].

JUSSIONES SYNODALES, seu ORDONNANCES SYNODALES, ad verbum Concilia quærantur, ut dictum est.

ORATIONES FUNEBRES sub nomine Laudantium et Laudatorum quærantur.

ORATIONES et ORAISONS, ad verbum Orationes et Oraisons reperiuntur, cum latet nomen authoris.

PHARMACOPÆA reperiuntur sub nomine Pharmacopæa, quando author non est nominatus.

1. Voyez la note 1, p. 69.
2. Voyez la note 1, p. 70.

RITUALES libri collocantur sub nomine Ritualia, non sub nomine Diœceseon ad quarum usum destinati sunt. Servavimus tamen ordinem Alphabeticum Diœceseon illos disponendo.

SENTENTIÆ diversarum Jurisdictionum reperiuntur ad verbum Arresta, cum observationibus circa hunc articulum factis.

STATUTA SYNODALIA, les STATUTS SYNODAUX, collocata sunt ad verbum Concilia.

SYNODI, les SYNODES, sive Catholicorum, sive Hæreticorum, ad verbum Concilia reperiuntur. Vide quæ eâ de re suprà diximus.

TABLE.

Pages.

INTRODUCTION. 1

TRADUCTION. 1

TEXTE ORIGINAL. 73

Achevé d'imprimer le 8 février 1867.

IOV AVST

DU MÊME AUTEUR.

—

HISTOIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE MAZARINE, depuis sa fondation jusqu'à nos jours, *d'après des documents inédits*. In-8° d'environ 350 pages . . . . . 6 fr.

LES ORIGINES DU PALAIS DE L'INSTITUT. — RECHERCHES HISTORIQUES SUR LE COLLÉGE DES QUATRE-NATIONS, *d'après des documents entièrement inédits*. In-8°. . 5 fr.

RECHERCHES SUR LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE PARIS AU XIIIe SIÈCLE, *d'après des documents inédits*. In-8° . . . . . 5 fr.

RECHERCHES SUR LA BIBLIOTHÈQUE DE LA

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS, *d'après des documents entièrement inédits ;* suivies d'une notice sur les manuscrits qui y sont conservés. In-8° . . . . . 5 fr.

HISTOIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ABBAYE DE SAINT-VICTOR A PARIS, *d'après des documents inédits.* In-8°. . . . . 5 fr.

LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE, son organisation, son catalogue. In-12. . . 1 fr.

3517— Paris, imp. Jouaust, rue Saint-Honoré, 338.

IOV
VST

14 DAY USE
RETURN TO DESK FROM WHICH BORROWED

LIBRARY SCHOOL LIBRARY

This book is due on the last date stamped below, or on the date to which renewed.
Renewed books are subject to immediate recall.

OCT 1 - 1974

RECEIVED BY

CIRCU...

nc 9/26/80

LD 21-32m-3,'74
(R7057s10)476—A-32

General Library
University of California
Berkeley

M546455

Z798
P2161D4
Library
School

Desmarais, P.
Preface du catalogue de la Bibliotheque Mazarine

M546455

Z 798
P2161D4
Library
School